MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-quatrième séance – Mercredi 13 novembre 2019, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: M^{me} Sandrine Salerno, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, M. Sami Kanaan, conseiller administratif, MM. Manuel Alonso Unica, Stéphane Guex, Antoine Maulini, Tobias Schnebli.

Assistent à la séance: MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} novembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 12 novembre et mercredi 13 novembre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

2542 SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019 (soir)

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2.	Communications	du	Conseil	administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

- 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 juin 2018 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 34 130 500 francs brut et 28 286 200 francs net, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics de Rive, aux travaux d'assainissement du secteur de Rive, ainsi qu'une délibération foncière nécessaire à leur réalisation, notamment l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la société Parking Clé-de-Rive SA, à savoir:
 - Délibération I: 27 628 800 francs brut, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics en lien avec la réalisation d'un parking dans le secteur de Rive – Pierre-Fatio, dont à déduire une recette totale de 3 632 500 francs (participation Parking Clé-de-Rive SA, participation Etat de Genève et subventions fédérales), soit 23 996 300 francs net;
 - Délibération II: 6 481 700 francs brut, destinés aux travaux d'assainissement du secteur de Rive, dont à déduire une recette totale de 2 211 800 francs (participation Parking Cléde-Rive SA, participation propriétaires privés et remboursement TVA), soit 4 269 900 francs net;
 - Délibération III: octroi, par la Ville de Genève, d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la société Parking Clé-de-Rive SA en vue de la construction d'un parking souterrain, grevant les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador, DDP dont l'assiette sera définie sur la base de l'autorisation de construire DD 110 238 en force, et 20 000 francs, en vue de l'achat d'actions de la société Parking Clé-de-Rive SA, par la Ville de Genève qui se verra octroyer un siège au conseil d'administration de ladite société (PR-1305 A/B)¹.

Troisième débat

M. Ulrich Jotterand (S). J'aimerais juste une réponse à ma question, Madame la présidente: l'intervention que je fais maintenant ne concerne pas mon amendement, n'est-ce pas?

¹ Rapport, 2278.

La présidente. Monsieur Jotterand, nous sommes au début du troisième débat sur les rapports de majorité et de minorité PR-1305 A/B. Votre nom était inscrit dans les demandes de parole... Mais si vous préférez, je donne la parole à quelqu'un d'autre d'abord!

M. Ulrich Jotterand. Un point important de ce projet n'a pas encore été abordé. Je crois qu'il s'agit de prendre un peu de recul par rapport à un certain nombre de choses qui ont été dites hier, notamment. On essaie de rejouer un film déjà joué plusieurs fois à Genève, or il s'agit d'approfondir un peu les questions qui se posent.

Comme vous le savez certainement, Mesdames et Messieurs, le Conseil d'Etat, en collaboration avec l'Observatoire de la mobilité de l'Université de Genève, a travaillé il y a quelques années sur le stationnement dans notre ville. Ils ont fait un travail très intéressant qui consistait à comparer la situation du stationnement à Genève, à Zurich et à Bâle, surtout sur la base de ratios: places de stationnement et résidents, places de stationnement et emploi, places de stationnement et superficie. Résultat tout à fait intéressant: ces trois villes n'ont pas de grandes différences entre elles, c'est-à-dire qu'elles ont une situation à peu près analogue. Un point nous interpelle toutefois: comme chacun peut le constater, Zurich et Bâle ont des centres-villes plus agréables que le nôtre et de vraies zones piétonnes. Genève est malheureusement dans l'incapacité de faire quelque chose d'aussi «consistant» en la matière.

Autre point impressionnant: les objectifs de ces trois villes, ainsi que des cantons concernés, sont les mêmes. Ils consistent à essayer de récupérer une partie de l'espace public pour d'autres usages que le stationnement, à faire en sorte que les habitants bénéficient d'une meilleure qualité de vie, à promouvoir le respect de l'environnement et l'économie, bien sûr, afin d'avoir un centre-ville si possible accueillant et vivant. On sait que c'est un aspect important, notamment pour le commerce.

Or au centre-ville de Genève, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, il y a 11 000 places de stationnement dans les parkings publics. Ces parkings sont bien occupés, mais pas saturés, et un certain nombre d'entre eux voient leur fréquentation diminuer. Il faut aussi tenir compte des parkings en construction, des 15 000 à 17 000 places de stationnement privées et de la zone bleue. Là où la problématique devient cruciale, c'est que Genève est une ville asphyxiée par la circulation automobile. Il suffit d'être n'importe où en ville aux heures de pointe pour voir que la situation est impossible! Pourtant, le taux de motorisation des habitants est plus bas que la moyenne dans les autres villes à peu près analogues.

On peut donc naturellement se poser la question: où est l'erreur? Historiquement parlant, je crois que passablement d'erreurs ont été commises à Genève

dans le domaine de la mobilité, mais il y en a une qui est persistante, qui continue et que certains ne peuvent pas entendre – c'est assez incroyable: à Genève, on ne veut pas dissuader l'accès au centre-ville. Or, aucune ville de cet ordre ne peut présenter un plan de mobilité qui tienne la route en autorisant l'utilisation complètement libre de n'importe quel moyen de transport – dont en priorité le transport automobile.

Rappelons-le: quand utilise-t-on sa voiture? Il y a trois critères: quand on gagne du temps par rapport aux transports publics, quand on a une place de parking à peu près assurée à destination et si ce stationnement n'est pas trop cher. On pourrait se dire que certains partis entretiennent la situation actuelle, car la difficulté des déplacements permet d'entretenir en permanence la grogne des automobilistes... Mais il est sûr aussi qu'en favorisant le transport individuel au centre-ville on pénalise gravement les transports publics, ce qui va à l'encontre d'une politique sérieuse de la mobilité.

Il y a encore un autre problème: le choix de confier à des particuliers – c'està-dire à des privés – la construction d'un parking et la gestion de celui-ci. C'est tout sauf une bonne idée, tout simplement parce que le seul critère qu'utiliseront et que respecteront les propriétaires dudit parking, c'est la rentabilité! Les prix seront fixés en fonction du marché. Imaginer qu'une politique de la mobilité soit déterminée par ce critère, c'est bien évidemment absurde! Comme le projet Cléde-Rive prévoit 498 places à disposition des automobilistes, il sera plus simple pour eux d'aller dans ce parking plutôt que de chercher des places à l'aventure aux Eaux-Vives ou au centre-ville. Le parking Clé-de-Rive aura donc la fonction d'aspirateur à voitures, et cela pendant des décennies.

Ce qu'on n'arrive pas à entendre à Genève – c'est incroyable! – mais qu'on entend à Zurich et à Bâle depuis des décennies, c'est que la Confédération ne souhaite pas financer de transports collectifs sous-utilisés faute d'une politique restrictive du stationnement dans les centres-villes. Tel est, en effet, le principal outil de dissuasion de l'usage de l'automobile. A Genève, on fait exactement le contraire de ce que souhaite la Confédération et de ce que montrent toutes les études et recherches sur la meilleure mobilité possible!

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal, vous en êtes à sept minutes.

M. Ulrich Jotterand. Oui, je vais conclure. Naturellement, l'Alternative proposera un référendum pour empêcher la construction du parking Clé-de-Rive qui favorisera la venue de voitures dans l'hypercentre genevois pendant des décennies. Nous l'accompagnerons d'une initiative qui permettra – si c'est accepté – de

faire une zone piétonne, laquelle est nécessaire. Cette initiative et ce référendum permettront donc aux citoyens de faire les bons choix en ce qui concerne la mobilité, l'environnement, la santé publique et la qualité de vie. (*Applaudissements*.)

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Je ne reviendrai pas sur tous les points de ce dossier, mais sur quelques-uns. Par exemple, la convention entre la société Parking Clé-de-Rive SA et la Ville de Genève. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, Mesdames et Messieurs: dans les années 1990, on s'est tous offusqués de ces écoles primaires publiques américaines qui diffusaient des publicités pour Coca-Cola et McDonald's sur les écrans dans les salles de classe, en début de matinée – c'était outrageant! Ici, il est également proposé que la Ville se lie avec un privé dans le cadre d'une politique publique. Alors oui, c'est grave! C'était grave en 1990, c'est grave encore aujourd'hui.

La convention dit: pas de parking sans zone piétonne. On devrait donc être contents... Mais on ne va pas se faire creuser un parking dans le dos juste pour être assurés d'avoir la zone piétonne dans le package! D'ailleurs, la zone piétonne en question est tellement rikiki qu'on devrait plutôt la comparer aux jouets dans les paquets de céréales! On sait bien que seuls les enfants achètent ces céréales juste pour le jouet qui se trouve au fond...

Pour en revenir à la convention, si elle lie le parking à la zone piétonne, l'inverse est aussi vrai: pas de zone piétonne sans parking. Eh bien, non! On doit quand même se demander si cette clause-là est bien légale, Mesdames et Messieurs. Qu'arrivera-t-il si le projet est refusé ce soir, comme nous vous encourageons bien sûr à le faire en votant non à la proposition PR-1305? Cela signifiera-t-il que nous ne pourrons jamais proposer de piétonniser ne serait-ce que la rue Pierre-Fatio sans prévoir des années de travaux pour cause de parking à creuser? Avez-vous songé au précédent que vous créerez, si vous votez ce projet et validez ainsi cette convention? Est-ce qu'un promoteur jaillira avec son projet de parking souterrain pour chaque rue qu'on voudra piétonniser?

Dans ce cas, celles et ceux qui détestent les automobilistes – ce que nous ne sommes pas, car nous prônons simplement une bonne utilisation de la voiture – pourront se frotter les mains: avec tous les trous que ça va causer en ville pendant des années de travaux, il y en aura, des bouchons! Mais cela ne réglera pas le problème de celles et ceux qui ont vraiment besoin de leur voiture.

Par conséquent, la bonne solution est de refuser ce mauvais projet et de mettre en œuvre, bien sûr, l'initiative IN-2 pour les 200 rues piétonnes avec des propositions de vraies zones piétonnes – et non pas juste des bouts de rue.

Je voulais encore revenir sur un autre point: la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). M. Jotterand a proposé un amendement à ce

sujet demandant de geler le projet de parking pendant un an ou deux, le temps de pouvoir constater les effets du CEVA et de les intégrer dans la réflexion. Justement, des membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement se sont étonnés que M. Pagani n'ait pas repoussé la présentation de la proposition PR-1305, alors que l'ouverture du CEVA est imminente, puisqu'elle est fixée au mois prochain. On pourrait s'interroger: peut-être M. Pagani n'avait-il pas entendu parler du CEVA... Pourtant, le CEVA n'est pas tombé du ciel!

Reprenons l'historique en quelques dates. Le CEVA naît en 1881. M. Pagani n'était pas né à cette époque, moi non plus... Les premières études ont été réalisées en 1912. Le premier coup de pioche, lui, a été donné en novembre 2011 et la mise en service aura lieu le mois prochain. On aurait donc pu anticiper et peutêtre repousser un peu le projet de parking: puisque cela fait douze ans que vous l'attendez, on pourrait attendre treize ou quatorze ans... Sur ce point, on aurait pu réfléchir un peu mieux et prendre plus de temps.

Je crois que je vais laisser mes collègues intervenir sur les autres points à soulever. Mesdames et Messieurs, je vous remercie évidemment de refuser ce mauvais projet! Nous avons redéposé nos amendements, donc on pourra de nouveau en parler durant ce troisième débat.

La présidente. La parole est à M^{me} Ariane Arlotti.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Ah? Eh bien... Madame la présidente, je vous remercie. En fait, j'avais appuyé sur le bouton de demande de parole avant la pause... Du coup, je vais parler tout de suite. Précisez-moi juste une chose, Madame la présidente: nous ne sommes pas en débat accéléré?

La présidente. Non. Nous en sommes au troisième débat, que nous venons d'ouvrir. On repart donc à zéro dans la discussion.

 M^{me} Ariane Arlotti. Mesdames et Messieurs, je m'exprimerai brièvement; comme ça, ma collègue pourra développer. Je voulais simplement dire que nous avions tout dit lors du premier débat. Pour ma part, il s'agit juste de répéter les choses importantes.

C'est effectivement un mauvais projet! Même parmi nos collègues de droite, certains – de l'Union démocratique du centre – ont dit que c'était un compromis électoral, d'autres qu'ils n'étaient pas convaincus par tous les aspects mais qu'il fallait aller de l'avant... Mais aller où, concrètement? Je le répète: nous, nous

souhaitons être visionnaires et audacieux pour Genève. Nous aimons notre ville! Or, à l'heure actuelle, la Confédération soutient le développement des transports publics pour autant qu'on ne charge plus de voitures les hypercentres et les centres-villes. On a compris aussi que le rapport modal se faisait maintenant au détriment de la voiture et en faveur de la marche à pied. Donc, tenons compte de tout cela!

Je ne reviendrai pas sur le montage financier et les soixante-cinq ans de droit de superficie qui seront concédés au constructeur du parking, avec lequel la Ville de Genève sera liée. Sur ce volet du projet, on n'a que des incertitudes.

Le parking Clé-de-Rive ne servira pas à équilibrer la fluidité de la circulation à Genève, cela, on l'a bien compris. On a évoqué aussi la baisse de fréquentation dans tous les parkings de la ville, particulièrement ceux du centre.

Ce que nous voulons, c'est un regard visionnaire pour Genève. Pour ce faire, il n'y a pas 36 000 solutions. Dans les plans directeurs, nos prédécesseurs au Conseil municipal et au Canton avaient déjà constaté que ce qui manquait dans les quartiers, c'était des places piétonnes centrales et des aires de jeux attenantes. Aux Eaux-Vives, par exemple, on n'a pas encore pu piétonniser la rue du 31-Décembre, qui est pourtant un axe central pour descendre vers le lac. Par conséquent, créons de vraies zones piétonnes dans tous les quartiers, afin que ceux qui ne sont pas situés au centre ne soient pas prétérités! Désasphyxions réellement la ville de Genève! Soyons audacieux: osons créer des parkings périphériques!

Puisqu'il est clair qu'une large majorité du Conseil municipal votera ce mauvais projet de parking ce soir, nous proposerons en plus du référendum une initiative importante tant pour les commerces que pour les habitants, afin de piétonniser le centre-ville et, plus largement, des bouts de territoire dans tous les quartiers.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois d'abord vous donner une indication formelle. L'intitulé de la proposition PR-1305 n'est pas le même que celui des rapports PR-1305 A/B, puisqu'on a présenté entre-temps un amendement général. Certains chiffres doivent être modifiés, je le signale pour le *Mémorial*. Je prends le premier chiffre des rapports: 34 130 500 francs. En fait, ce que vous avez voté en deuxième débat, c'est 27 628 800 francs. Il faudra donc simplement adapter cet intitulé pour que ça corresponde exactement. C'est un point tout à fait formel que je tenais à souligner.

Cela étant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'étonne de toutes les accusations que je subis. En fait, le Conseil municipal s'est déjà

prononcé une fois sur ce parking Clé-de-Rive, puisque le crédit d'étude de la proposition PR-787 faisait état du compromis. A l'époque, une large majorité s'était prononcée en faveur du parking et du compromis; elle avait donc voté le crédit qui m'a permis de lancer un concours – international, je le précise à l'attention de M. Sormanni – dont personne ne remet en cause le résultat, à savoir l'aménagement de la rue Pierre-Fatio, du rond-point de Rive, de la rue d'Italie et des rues adjacentes qui deviendront, je l'espère, piétonnes. Je n'ai fait qu'appliquer les décisions quasiment unanimes du Conseil municipal – même les socialistes avaient dit oui, si ma mémoire est bonne, et peut-être aussi les Verts...

Des voix. Non, non, non!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Non... Ah bon? On me précise que les Verts n'avaient pas voté oui. Mais enfin, peut-être que les socialistes avaient voté cette proposition et, me semble-t-il, Ensemble à gauche aussi.

Toujours est-il que nous sommes maintenant devant des élections et que chacun reprend ses fondamentaux; c'est son droit, c'est la démocratie, cela ne me pose pas de problème. Cela étant, je répète ce que j'ai dit hier soir: le compromis entre la Ville et la société Parking Clé-de-Rive SA est dû à l'histoire que nous avons subie, Mesdames et Messieurs. Moi aussi, je défends les zones piétonnes! J'ai fait en sorte que celle du Mont-Blanc – c'est une zone «croupionne» – soit élargie des deux côtés: de celui de Chantepoulet et de celui de la place... Celle qui est située de l'autre côté et qui est un parking... Bon, vous retrouverez et vous traduirez, Madame la présidente! Nous avons donc réussi à étendre la zone piétonne du côté de Chantepoulet, mais pas du côté du square Pradier. Résultat: le square Pradier est toujours aussi crapoteux.

Je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs – et on a raison de le rappeler: sur la base de l'initiative municipale pour les 200 rues piétonnes qui avait été votée par le Conseil municipal, j'ai proposé un projet pour 50 rues piétonnes, il y a eu un référendum et nous avons perdu. Je dis «nous», parce que je me suis battu pour ces 50 rues piétonnes qui étaient là, dans mon projet, à disposition et réparties de manière équitable dans tous les quartiers. Malheureusement, nous avons perdu. Nous en sommes donc aujourd'hui au même point qu'il y a trente ou même quarante ans – c'est une estimation. Nous sommes la dernière ville où des voitures tournent autour de la cathédrale! Celles et ceux qui vont admirer les places magnifiques aménagées dans les vieilles-villes respectives de quasiment toutes les cités européennes constateront que Genève est un peu misérable, à cet égard. Il faut donc prendre acte de cette situation, en faire état et saisir l'opportunité de ce grand *deal*, comme cela a été dit hier soir.

Le parking Clé-de-Rive ne sera pas un aspirateur à voitures: 498 places seront supprimées en surface et 498 places seront aménagées dans ce parking. Il n'y aura ni plus ni moins de places de stationnement qu'aujourd'hui. L'avantage, c'est que les voitures, au lieu de tourner et de polluer dans cette zone extrêmement chargée de notre ville, iront directement dans le parking. Quand il sera plein, ce sera indiqué sur le quai Gustave-Ador et plus personne n'essaiera de trouver une place comme on le faisait auparavant en Vieille-Ville pendant la nuit, par exemple. La réalité de la Vieille-Ville la nuit a radicalement changé, puisque même les places de la descente de la Treille sont quasiment vides, alors qu'avant elles étaient pleines de voitures.

Bref, ce compromis est là, à disposition. J'ai été mandaté par une majorité du Conseil municipal et j'ai fait mon boulot de magistrat pour essayer de faire avancer ce compromis. Il n'y aura pas de parking s'il n'y a pas de zone piétonne en force – c'est-à-dire autorisée et en force – je le répète. Tant qu'il y aura des recours contre cette zone piétonne, il n'y aura pas de parking; et tant qu'il y aura des recours contre le parking, il n'y aura pas de zone piétonne. C'est le *deal* que j'ai présenté au Conseil municipal il y a huit ans avec le crédit d'étude de la proposition PR-787, et le Conseil municipal m'a donné son aval.

J'ajoute même qu'une autorisation de construire requise sur la base d'une demande préalable a été délivrée sans opposition, Mesdames et Messieurs. Sans opposition! L'Association transports et environnement (ATE) aurait pu intervenir, il y a eu des remarques, mais pas d'opposition à la demande préalable, puisqu'elle est en force après avoir été validée par le Canton selon la procédure usuelle. Alors, ne venez pas me dire que les bras vous en tombent de voir M. Pagani proposer ci ou ça! J'ai fait le boulot qui m'a été imparti par le Conseil municipal et je vous propose aujourd'hui le projet exposé dans la proposition PR-1305.

Dès lors, la démocratie pourra se déployer dans toute son ampleur. C'est un débat intéressant: idéologiquement, doit-on ou peut-on encore accepter des parkings au centre-ville, à la condition d'avoir une véritable zone piétonne? Je vous rappelle que ce projet est extrêmement important sur ce plan. Aujourd'hui, on ne peut pas se promener dans la pseudo-zone piétonne des Rues-Basses sans rencontrer le tram. On doit tenir son gosse à la main, parce qu'on court toujours des risques et qu'on n'est pas en sécurité – alors que la zone piétonne réelle que nous aménagerons permettra de passer par la place du Molard, la place du Lac, la place de Longemalle en passant sous le bâtiment, la rue du Prince, la rue d'Aoste et la rue Pierre-Fatio sans rencontrer de voitures, Mesdames et Messieurs. Il s'agit d'avoir enfin une zone piétonne comme on peut en voir à Lyon, par exemple, où chacun déambule sans devoir se préoccuper du risque de se faire marcher sur les pieds – et quand je dis «se faire marcher sur les pieds», c'est par une voiture un peu pressée qui a été bloquée dans les bouchons! Il est bien normal d'être nerveux quand on est pris dans une file de véhicules.

De plus, comme on vient de le dire, il y aura des pistes cyclables, des places pour les vélos et des arbres. Je ne vois pas ce qu'on peut faire de mieux, comme compromis! C'est un état de situation, à prendre ou à laisser. Le peuple choisira ce qu'il voudra – car il y aura évidemment un référendum – et j'en prendrai acte, mais je trouve que c'est là un bon compromis, une belle opportunité à saisir – pour une fois – afin de promouvoir une véritable zone piétonne dans notre ville. Je vous remercie de votre patience, Madame la présidente.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ce soir, tout le groupe Ensemble à gauche, avec ses deux composantes SolidaritéS et Parti du travail, défendra le refus de ce paquet ficelé public-privé qui lie la piétonnisation et la création d'un nouveau parking souterrain. (Applaudissements de la gauche.) En tant que présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je déplore que le débat du Conseil municipal en séance plénière ait été limité par la droite au moyen du débat accéléré, après tout le travail approfondi fait en commission. Mais, d'une part, ce débat a quand même eu lieu; d'autre part, soyez-en assurés, Mesdames et Messieurs: nous saurons porter la discussion au sein de la ville et c'est ce que nous ferons tout bientôt.

Pour nous, il n'est pas défendable qu'une entité publique – la Ville de Genève – participe à la création d'un nouveau parking privé au centre-ville, même en échange d'un projet de piétonnisation. Ce projet date d'une époque révolue. En tant qu'acteur public, il nous faut absolument éviter d'avoir des projets qui facilitent l'accès des voitures individuelles au centre-ville. Nous ne devons pas donner le signe que ce type d'utilisation du centre-ville est possible. L'organisation de la mobilité, au contraire, nous demande une approche novatrice. Le changement climatique et l'augmentation de la pollution nous l'imposent, pour la santé de la population. Le centre-ville ne peut pas ou plus être organisé uniquement en fonction des voitures. Les études citées par mes collègues le montrent: plus les gens sont assurés de trouver un parking, plus ils prennent leur voiture. Une nouvelle offre en la matière contribuerait à attirer le trafic automobile.

Toutefois, un mouvement de modification des habitudes au niveau de la mobilité – qui devient multimodale, une même personne utilisant plusieurs formes de transport – est en cours. On constate que l'utilisation des places de stationnement existantes au centre-ville diminue. De plus, de nouveaux parkings tout proches – on en a déjà parlé – seront bientôt disponibles. Il n'y a pas besoin d'en créer un de plus. On a aussi vu que, s'il en manque, c'est à l'extérieur de la ville.

Les voitures prennent de la place, comme le disait une personne auditionnée. Cinq cents places de parking n'équivalent qu'à deux trams remplis, c'est-à-dire peu de clientèle pour les commerçants. On doit changer de paradigme. Le cadre

fédéral, mais aussi cantonal, avec la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), le permet; l'inauguration du Léman Express nous en donne justement l'occasion. C'est notre rôle, en tant qu'acteur public, d'utiliser la gestion des parkings comme l'un des outils de régulation de la mobilité.

On peut se demander ce qui fait que Genève soit si en retard dans l'organisation de sa mobilité, alors que d'autres villes en Suisse et en Europe ont avancé dans ce sens il y a déjà fort longtemps. Quelle est la raison de nos lenteurs? Les oppositions. Nous avons au moins un avantage, aujourd'hui: nous connaissons toutes et tous des villes dont le centre est plus agréable à vivre, nous savons que des solutions sont possibles et nous pouvons nous en inspirer pour profiter de leur expérience. Nous sommes en faveur d'une piétonnisation, bien sûr, mais nous la voudrions plus ambitieuse.

Dans le projet proposé, comme on l'a déjà dit, la situation des transports en commun n'est vraiment pas satisfaisante – elle est même inquiétante, tout particulièrement à la rue d'Italie. Il est à craindre que ça ne devienne un «point noir», comme la gare de Cornavin, qui devrait s'améliorer, ou la place Bel-Air. Nous voulons de vrais arbres en ville, ce qui n'est pas possible sur un parking souterrain. Il faudrait aussi englober dans le projet l'axe entre la rue de la Rôtisserie et celle du Vieux-Collège.

Par ailleurs, pour nous, une politique de piétonnisation ne doit pas chercher à réaliser un cadre plus convivial uniquement pour les commerces du centre, mais également dans les quartiers d'habitation où cette convivialité est essentielle. Les Eaux-Vives manquent tout particulièrement d'espaces publics de rencontre pour leurs habitants: profitons de la situation actuelle pour y remédier.

Nous refuserons donc la proposition PR-1305 et invitons le plénum à faire de même. Nous défendrons le référendum et participerons à l'initiative pour une piétonnisation digne de ce nom. (*Applaudissements*.)

M. Nicolas Ramseier (PLR). Ce projet est né d'un compromis. C'est un compromis intelligent! Somme toute, c'est un compromis relativement helvétique: il s'agit à la fois de libérer de l'espace en surface pour dynamiser les transports publics et de créer de belles rues piétonnes et arborées sans perdre de places de stationnement, ce qui irait contre la loi cantonale.

A présent, j'aimerais parler plus en détail du parking Clé-de-Rive. Sa construction sera financée entièrement par des privés. De plus, ceux-ci financeront à hauteur de 6 millions de francs l'assainissement des eaux et l'aménagement extérieur, qui profitera à tout le monde. La Ville touchera une rente annuelle de superficie progressive de 1,5% la première année, avec une évolution linéaire jusqu'à 30% au bout de la vingtième année. Ces 30% ne portent pas sur

le bénéfice, mais sur le chiffre d'affaires du parking. Nous sommes donc sûrs à 99,9% de les toucher, alors même que la Ville n'aura pas payé un centime pour ledit parking. Après soixante-cinq ans, elle aura un droit de retour gratuit, alors qu'elle n'aura rien payé pour ce parking, je le répète. Cela représente une rentrée d'argent considérable: au bas mot 160 millions de francs au moins!

J'aimerais rappeler à la gauche, qui est toute friande de pouvoir dépenser l'argent public, qu'il faut d'abord faire rentrer l'argent dans les caisses! Je ne comprends pas le discours de la gauche aujourd'hui. Sérieusement, je ne le comprends pas! Mesdames et Messieurs, ce projet est un compromis intelligent. Le Parti libéral-radical vous invite donc à le soutenir.

Une voix. Bravo! (Applaudissements de la droite.)

M. Pierre Gauthier (HP). Chères et chers collègues, une chose me semble certaine: ce troisième débat ne fera sûrement pas changer les votes. Nous nous acheminons donc vers l'acceptation de ce projet, puis vers le lancement d'un référendum pour le combattre et – je le souhaite – pour le refuser. Je ne vais donc pas répéter les huit raisons que j'ai développées précédemment pour refuser le projet en question, car cela ne changerait strictement rien.

En effet, malgré notre qualificatif de parlement «délibératif», nous ne délibérons pas, mais nous discourons – et je me plie à cette mode comme les autres. Malgré les efforts rhétoriques parfois déployés par certains et certaines d'entre nous, la discipline de parti fait que les décisions de vote sont en réalité prises hors de cette assemblée, quels que soient les débats que nous y tenons. A mon avis, c'est un déficit de démocratie très important. Malgré ces efforts rhétoriques, chaque membre d'un groupe, d'accord ou non, votera comme son groupe lui imposera de le faire. Je dois donc saluer le courage de notre collègue Alia Chaker Mangeat, qui ose voter à l'inverse de son groupe et démontre ainsi que la raison, l'intelligence et la liberté peuvent parfois l'emporter sur la discipline aveugle et soumise. (*Quelques applaudissements.*) Fin des félicitations.

Le deuxième constat que je ferai ce soir est celui du double discours. Un certain nombre de nos collègues se retrouvent – avec moi, parfois, quand je peux y aller – dans les manifestations pacifiques pour sauver nos arbres, arrêter l'enlaidissement de Genève, etc. Ces collègues s'apprêtent aujourd'hui à aller contre le principe de ces manifestations en condamnant à mort 69 grands arbres et en les remplaçant par des arbrisseaux malingres qui ne pourront ni grandir ni fournir de l'ombre avant des décennies – si jamais ils survivent dans une épaisseur de 1 m 50 de terre, comme le prévoit la proposition PR-1305, ce dont je doute, car un arbre ne peut pas se développer dans ces conditions-là.

Par ailleurs, j'ai lu dans un article de la *Tribune de Genève* ce titre très intéressant, sur cinq colonnes: «Un arbre devrait primer sur une place de parc». C'est magnifique! Et plus loin, dans la bouche d'un de nos conseillers administratifs: «Chaque fois qu'il faudra choisir entre une voiture et un arbre, je choisirai l'arbre.» Eh bien, Mesdames et Messieurs de l'Union démocratique du centre, du Mouvement citoyens genevois et du Parti démocrate-chrétien, c'est aujourd'hui le moment de choisir! Montrez-nous que vous n'utilisez ni la duplicité ni le double discours!

Puisqu'il faut parfois tenter d'élever le débat, je vais essayer de le faire – très humblement, bien évidemment. Je crois qu'aujourd'hui notre frénésie de croissance entraîne un surdéveloppement totalement incompatible, d'une part, avec les limites physiques de notre canton et même de notre région et, d'autre part, avec le bien-être et la santé de nos concitoyens. J'ai eu l'occasion de m'intéresser à une discipline encore totalement ignorée par nos édiles politiques, qui s'appelle la proxémie: c'est l'étude des comportements humains ou animaux lorsqu'il y a une trop grande concentration d'individus dans un espace donné. Eh bien, c'est exactement ce qui est en train de se passer! Nous sommes en train de surconcentrer un grand nombre de personnes dans des espaces de plus en plus restreints. Cette surconcentration induit une augmentation de l'agressivité et de la violence entre les gens. La notion de proxémie devrait être prise en compte dans chacun de nos programmes de développement, or je constate que tel n'est absolument pas le cas.

Le seul critère retenu semble celui que l'on prétend être – faussement, d'ailleurs – le critère économique. C'est une erreur! L'économie est quelque chose de beaucoup plus large que la rentabilité.

Il faut aussi souligner – je conclurai par là – qu'aujourd'hui nous sommes enfin conscients du fait que les ressources de notre planète sont en phase d'épuisement. L'une de ces ressources en particulier a été très longtemps considérée comme illimitée: le sable de construction. Or, en passant notre temps à bétonner l'ensemble de notre territoire, nous contribuons à la constitution de mafias criminelles qui s'occupent de commerce de sable de construction, parce que celui-ci devient une denrée rare et qu'il est impossible de l'extraire du sol. On doit donc passer par des mafias criminelles pour pouvoir construire et développer nos bâtiments…

Fort de tous ces constats, je pense qu'il faudrait une fois sortir notre regard d'entre le Salève et le Jura et regarder un peu plus loin: regarder dans l'avenir et nous rendre compte que ce n'est pas en construisant des parkings sous la terre que nous ferons progresser l'humanité, bien au contraire. Il s'agit maintenant de se battre pied à pied pour la qualité de vie – celle de nos enfants et, dans mon cas précis, de nos petits-enfants. (*Applaudissements de la gauche.*)

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Il est très difficile, après des propos si élevés et philosophiques, de prendre la parole sur un sujet aussi terre-à-terre qu'un tel projet... Je demanderai donc à M. Gauthier de bien vouloir m'excuser de ramener le débat à un niveau un peu plus bas.

De quoi s'agit-il? Vous l'avez bien compris, Mesdames et Messieurs: on essaie de réaliser un projet qu'en tant que politiciens et politiciennes nous nous étions engagés depuis des années – je ne siégeais pas ici, à l'époque – à faire aboutir. M. Pagani l'a rappelé tout à l'heure, tout en s'étonnant de ces majorités qui peuvent tout à coup tourner le dos et changer d'avis. Nous n'avons pas tourné le dos! Nous sommes un parti libre, comme l'a dit M. Gauthier, dont une majorité est toujours d'accord de soutenir le projet Clé-de-Rive.

En fait, c'est le parking qui crée le problème, finalement. C'est uniquement ça: que ce soient des privés qui investissent de l'argent. Evidemment, au Conseil municipal on n'aime pas beaucoup ce genre d'investissement d'argent privé – je rappelle le cas de la rénovation du Musée d'art et d'histoire (MAH) – parce qu'alors on ne doit pas le projet à nous-mêmes, à nos propres forces. On se sent donc un peu mal à l'aise avec ce type de transactions. Mais le partenariat privépublic est utile pour une communauté; il apporte aussi des bénéfices et il fait contribuer des investisseurs à ce qui est publiquement intéressant. Sur ce plan, je ne comprends pas l'ensemble de la gauche qui se bat contre un projet de piétonnisation, en fin de compte. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous avez l'occasion de permettre que nous ayons des rues piétonnes et, au nom d'un parking que vous jugez mal fichu et d'une répartition financière qui ne vous convient pas, vous critiquez le projet!

Pour ma part, je vais vous dire une chose: la LMCE établit des priorités justement pour faire en sorte qu'il y ait moins de voitures à Genève. Il y aura donc moins de voitures à Genève, étonnamment! On donne la priorité aux transports publics et aux piétons. Ça, c'est ce que la LMCE veut appliquer. Le Parti démocrate-chrétien la défend depuis le début! Avec vous, les Verts, nous tenons absolument à pouvoir réaliser cela. Mais n'oubliez pas qu'il y a des gens qui ont une voiture et qui ont besoin de circuler avec – parfois en raison d'un handicap. Eh oui! On parle toujours de la nécessité de faire attention au problème du handicap, or il y a des gens handicapés qui ont besoin d'une voiture pour pouvoir aller au centre-ville.

Venons-en maintenant au parking Clé-de-Rive. Je donne le détail de ses six étages. Au niveau -1, il y aura 240 places pour les deux-roues. Regardez les photographies du rond-point de Rive aujourd'hui: on voit des deux-roues et des voitures partout! C'est absolument abominable! C'est moche! Ce qu'on veut, c'est donner un coup de pouce pour que ce soit beau, pour que des arbres soient plantés! Evidemment, 1 m 50 d'épaisseur de terre pour les arbres, ce n'est pas

beaucoup – mais le Service des espaces verts (SEVE) nous a expliqué que cela suffisait pour qu'un arbre puisse se développer. On n'est pas en forêt, Monsieur Gauthier! On est en ville, où l'on ne peut pas s'attendre à avoir des arbres qui se développent beaucoup. D'ailleurs, ça pose un problème par rapport aux canalisations et nous devons justement les rénover régulièrement. Par conséquent, les arbres en ville seront toujours soumis à des difficultés qu'il faudra affronter. Ces arbres ne peuvent pas se développer de la même manière que n'importe où dans la nature.

Je reviens au niveau -1 du parking, qui comportera donc 240 places pour les deux-roues. Au niveau -2, il y aura 148 places pour les deux-roues et 74 places pour les voitures. Les quatre niveaux de -3 à -6 accueilleront 106 places pour les voitures. Cent places seront réservées aux habitants et 50 places équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Au total, cela ne fait pas beaucoup de véhicules qui viendront là sans arrêt!

Je rappellerai encore une dernière dimension dont il faut tenir compte: les commerçants ont absolument besoin que des gens puissent venir avec leur véhicule le plus près possible du marché de Rive, qu'il est prévu de déplacer à la rue Pierre-Fatio. Ces commerçants attendent avec impatience que cela devienne possible, car le marché de Rive à son emplacement actuel bloque la circulation. Cette situation doit changer.

Mesdames et Messieurs, nous sommes tous gagnants à ce jeu. Il a été élaboré pour que nous réussissions à avoir une ville conviviale et agréable. Bien entendu, le Parti démocrate-chrétien soutiendra le projet Clé-de-Rive, qui répond parfaitement à ces attentes tout en s'inscrivant dans le cadre de la LMCE. (Applaudissements de la droite.)

M^{me} Patricia Richard (PLR). J'ai entendu parler de beaucoup de choses, ce soir... On a évoqué la mobilité. Qu'est-ce que la mobilité? C'est que les gens puissent bouger. Or, ce projet permet la mobilité pour tout le monde! Comme vient de le dire M. von Arx, les automobilistes qui arriveront au centre-ville pour faire des achats au marché, aux Halles de Rive ou dans les commerces alentour pourront se garer immédiatement. Ces voitures-là préserveront notre environnement, puisqu'elles ne tourneront pas pour trouver des places de stationnement.

Le marché de Rive du samedi est actuellement situé au boulevard Helvétique. Comme il ne dispose pas de suffisamment de places pour les clients des Halles de Rive et du marché, il faut ouvrir la rue Petit-Senn aux voitures pour qu'ils puissent s'y parquer. Ces personnes qui viennent faire leurs courses en ville et dépenser de l'argent chez les commerçants genevois, Mesdames et Messieurs, c'est autant de gens qui ne vont pas faire leurs achats ailleurs, par exemple en

France. Ils parcourent un peu moins de kilomètres que pour passer la frontière et ils achètent du local. C'est très important pour Genève!

J'ai entendu évoquer également la question de la santé publique. Mais oui, c'est important aussi! Des véhicules qui arrivent au centre-ville et se garent tout de suite sans avoir à tourner dans le quartier, ce sont des véhicules qui ne polluent pas. De plus, vu les changements environnementaux actuels, il y a de plus en plus de véhicules électriques; or le nouveau parking Clé-de-Rive comprendra justement des bornes de recharge qui leur sont destinées. Tout change, on doit s'adapter!

Refuser ce projet, c'est refuser à des commerçants de pouvoir continuer à travailler, alors que le petit commerce et même le commerce tout court deviennent de plus en plus difficiles à exercer en ville de Genève. Cela fait douze ans que les associations professionnelles travaillent main dans la main avec les services de M. Pagani pour avancer dans l'élaboration de ce projet. Cela aussi, il faudrait peut-être le respecter! Nous ne travaillons pas dans le vide, depuis douze ans!

La mobilité douce en surface va avec le projet de parking: c'est un compromis. C'est cela que nous avons voté. Les personnes qui souhaitent marcher se retrouveront avec une grande zone piétonne sans voitures. Ça aussi, c'est pour la santé publique! Par ailleurs, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle ce que nous avons tous appris dans les journaux: à partir du 15 janvier 2020, il y aura des vignettes indiquant le degré de pollution des véhicules et signalant lesquels peuvent ou non rouler en ville. Cela signifie que l'Etat a déjà pris les devants sur ce plan.

Le Grand Conseil a voté il n'y a pas si longtemps une réforme de la compensation du stationnement, mais un référendum a été lancé et signé extrêmement vite pour s'opposer à cette décision. La population devra donc voter là-dessus. Le résultat de ces récoltes de signatures montre bien que les gens qui roulent ont besoin de rouler! Prendre son véhicule, ce n'est pas toujours un plaisir! Moi, je ne connais pas grand-monde qui prenne sa voiture par plaisir pour aller au centre-ville... Les trois quarts des gens qui le font, c'est parce qu'ils doivent transporter des courses lourdes. Ils viennent en ville une seule fois pendant deux ou trois heures, font tous leurs achats et les mettent dans la voiture. Tout cela avec le mari, la femme et les enfants: c'est une sortie familiale où on achète tout d'un seul coup puis on rentre chez soi. Et ensuite, on a plus de temps pour les loisirs et la famille.

Je le répète, ce projet est un compromis. Ceux qui le refuseront tout à l'heure seront les mêmes qui ont déjà voté non en deuxième débat et ceux qui l'accepteront seront sûrement aussi les mêmes qui ont déjà voté oui. Certains ont envie d'avancer, d'autres pas... On verra le résultat ce soir! (Applaudissements de la droite.)

M. Alfonso Gomez (Ve). Je rappellerai deux choses à M. Pagani quant au changement d'avis de certains groupes qu'il a évoqué tout à l'heure. Premièrement, les Verts n'ont pas voté le crédit d'étude de la proposition PR-787. Cela l'aurait certainement arrangé... Manifestement, si on vote un crédit d'étude pour étudier un projet, on est ensuite tenus de l'accepter, on ne peut pas changer d'avis! Mais c'est justement en examinant le projet qu'une grande partie des commissaires, au-delà de l'Alternative, ont bien vu qu'il ne tenait pas la route. Je dirai aussi au Parti démocrate-chrétien que, s'il ne changeait jamais d'avis, il soutiendrait encore les centrales nucléaires, à ce jour...

Au-delà de cet aspect, je suis absolument désolé de dire à M. Pagani qu'il se trompe au sujet de l'aspirateur à voitures! Savoir si un endroit est un aspirateur à voitures n'est pas une question arithmétique. Ce n'est pas parce que vous créez 400 ou 500 places dans un espace concentré tout en supprimant le même nombre de places à divers endroits que vous n'attirez pas plus de voitures. En effet, l'automobiliste qui veut se déplacer sait parfaitement que dans un tel parking il aura une place, il sera donc plus enclin à prendre sa voiture. (M. Pagani secoue la tête en signe de dénégation.) Mais bien sûr, Monsieur Pagani! Vous hochez la tête pour dire non... Demandez aux sociologues et aux spécialistes! Vous verrez ce qu'ils vous diront! Tout le monde le dit! Même M. Kaufmann, qui ne rejette pas forcément les parkings, affirme qu'évidemment ils attirent les voitures, comme je vous l'ai déjà signalé lors du premier débat!

Mais ce que M. Kaufmann ne comprend pas – j'en suis très étonné – c'est que, dans ce projet, on veut privatiser le parking et donc l'espace public. M. Kaufmann nous dit: «Faites de ce parking un outil de politique publique.» Or ce n'est pas ce que vous en faites, Monsieur Pagani! Vous en faites – passez-moi le terme – une pompe à fric que pensent avoir les actionnaires! J'ai entendu tout à l'heure le Parti libéral-radical dire: «Vous comprenez, on reçoit 169 millions de francs...» J'y reviendrai, puisque je me concentrerai surtout sur la convention. Mais ce que le Parti libéral-radical ne dit pas, c'est que les propriétaires du parking, eux, gagneront 640 millions de francs durant la même période! Vous comprenez, Mesdames et Messieurs? 640 millions de francs! Et ils pourront fixer les tarifs du stationnement en fonction de leur chiffre d'affaires! Je ne comprends pas qu'on défende cela.

On aurait pu envisager de créer un parking pour en faire un outil de politique publique en matière de transports. Même ça, vous ne le faites pas, Monsieur Pagani! Vous dites qu'il n'y a pas eu d'opposition au projet, mais ce n'est pas vrai! Il y a eu des lettres de contestation – j'ai ici celle de Pro Vélo, puisque c'est moi qui l'ai signée en tant que président de cette association... On y mettait en garde les autorités sur le fait que ce projet déporterait la circulation sur d'autres voies où il n'était pas prévu d'aménager de véritables pistes cyclables. D'ailleurs, y aura-t-il une piste cyclable sur l'axe qui va du quai du Général-Guisan à la rue

Versonnex, Monsieur Pagani? Il y aura éventuellement une bande cyclable, mais pas de piste cyclable! Sur l'axe rue et place des Eaux-Vives, aujourd'hui, il n'y a rien! J'espère que, dans un futur proche, il y aura quelque chose... Et ainsi de suite.

Mais j'aimerais me concentrer sur la convention signée entre la société Parking Clé-de-Rive SA et la Ville de Genève. Tout le monde dit: «Oh, c'est magnifique! Des privés vont nous payer le parking!» Ce n'est pas vrai du tout! La Ville aura 169 millions de francs de rentrées sur soixante-cinq ans, pour autant que la fréquentation du parking ne baisse pas et que la société en question ne fasse pas faillite entre-temps. Car l'urgence climatique et écologique aura certainement pour conséquence ce que M. Gauthier évoquait tout à l'heure – et il avait tout à fait raison: dans un avenir plus proche que vous ne le pensez, Mesdames et Messieurs, il est bien possible que la population demande carrément, à un moment donné, l'arrêt de la circulation automobile dans les hypercentres. Que ferons-nous alors du parking Clé-de-Rive?

Une voix. Un dépôt.

M. Alfonso Gomez. Un dépôt... On ne pourra pas y planter des arbres! Ou alors, on pourrait l'utiliser pour une ferme de champignons, comme on l'a évoqué en commission. Mais cela suppose qu'on ait gagné un peu d'argent avant, Monsieur Brandt, puisque vous m'avez interpellé sur cette question.

Toujours quant aux revenus que le parking rapportera à la Ville, on l'a dit hier: la rente sera exponentielle, elle progressera linéairement de 1,5% par an. La première année après la construction, nous recevrons 70 000 francs et nous perdrons 1,2 million de francs. Il faudra attendre vingt ans pour que la Ville commence à «rentrer dans ses frais», en quelque sorte, et gagne 2 millions de francs. Dès lors, je suis désolé, mais rien ne nous dit que c'est une bonne affaire!

Du reste, quand les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement ont demandé à pouvoir étudier cette superbe et magnifique affaire sur la base d'un *business plan*, comme dans l'affaire du Grand Théâtre, ils ont reçu une fin de non-recevoir. C'est-à-dire que nous mettons le sol public à disposition des privés mais, quand nous leur demandons leur *business plan*, ils nous répondent: «Non, on ne vous le présentera pas.» Le plus aberrant, c'est que nos conseillers administratifs, qui ont le pouvoir de le faire, ne nous le présentent pas non plus! Moi, je trouve ça incroyable! Au-delà de votre soutien à ce projet, Monsieur Pagani, vous pourriez nous dire: «Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je suis tellement convaincu que c'est un beau projet que je vais jouer cartes sur table.» Eh bien, ça n'a pas été fait!

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, sans vouloir refaire tout le débat et comme l'a excellemment dit M. Gauthier en remettant le poids sur les fondamentaux, ce n'est pas ici une question de philosophie, mais il s'agit vraiment de savoir quel type de développement nous voulons pour notre ville. Aujourd'hui, on doit tenir compte de la crise climatique, des manifestations des jeunes et de la situation catastrophique dans laquelle nous commençons déjà à nous trouver. Quand vous allez sur les stands, Monsieur Pagani – je sais que vous y allez – vous entendez les gens vous dire: «J'ai eu 37 ou 38 degrés chez moi, à cause des pics caniculaires pendant tout l'été.» Il y a bien quelque chose qui se passe en ville... Nous devons y réfléchir! Je ne dis pas que cela concerne exclusivement ce parking mais, d'une façon générale...

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Alfonso Gomez. C'est une politique générale de minéralisation! Vous rigolez, Monsieur Pagani... Mais les gens qui dorment le soir par 32 ou 33 degrés, ils ne rigolent pas, eux! Et ça, ça nous interpelle!

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal, s'il vous plaît!

M. Alfonso Gomez. Ça nous oblige à avoir une autre politique publique. Mesdames et Messieurs, je n'allongerai pas. Cela dit, je me demande si la proposition PR-1305 n'est pas caduque, car je croyais qu'on voterait un crédit de 27 millions de francs, mais je viens d'apprendre que la proposition était à 34 millions de francs! Je m'attends à la prochaine rallonge, on commence à en avoir l'habitude... On aura certainement encore une rallonge de crédit pour les travaux. On peut aussi passer à 45 ou 50 millions de francs, prochainement! Je m'interroge: il faudra peut-être refaire le vote avec le bon chiffre, cette fois...

La présidente. Vous avez épuisé votre temps de parole, Monsieur le conseiller municipal!

M. Alfonso Gomez. Je conclus, Madame! La raison pour laquelle non seulement c'est un mauvais projet...

La présidente. Non!

Des voix. Stop! Stop!

La présidente. Il faut conclure!

M. Alfonso Gomez. Non seulement c'est un mauvais projet... (Brouhaha. Vives manifestations de mécontentement dans la salle.)

Des voix. Stop!

M. Alfonso Gomez. Je conclus, Madame! Non seulement c'est un mauvais projet mais, de plus, ce n'est pas du tout une bonne affaire! (Applaudissements de la gauche.)

Une voix. Allez, stop!

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Vous l'avez bien compris, Mesdames et Messieurs: les Verts sont contre la construction d'un parking et pour le développement d'une véritable zone piétonne arborisée et débétonnée. Nous nous battons donc bien pour la piétonnisation, contrairement à ce qu'ont dit d'autres intervenants tout à l'heure. Les chiffres et les faits le démontrent, notamment dans un dossier présenté ce mois-ci par l'ATE: pour un trajet de moins de 5 km, 21% des personnes circulent à pied contre 33% en voiture. *De facto*, il apparaît difficile qu'un piéton et un automobiliste qui partent en même temps... (*Brouhaha*.) Je suis désolée, mais j'ai été un peu dérangée par ma gauche! ... qui partent en même temps d'un même endroit pour aller à la même destination arrivent en même temps, car une voiture avance plus lentement.

De plus, sachant que la motorisation dans les centres urbains est en baisse constante, que les gens se déplacent volontiers à pied en ville si le parcours est sécurisé, que le centre-ville est très bien desservi en places de stationnement extérieures et couvertes permettant aux personnes désirant se déplacer professionnellement ou personnellement en voiture de le faire, il nous apparaît plus pertinent et réaliste de développer des zones piétonnes où chacun et chacune d'entre nous seront vraiment en sécurité, plutôt que de construire un énième parking non rentable pour la Ville.

M. Michel Nargi (PLR). Les Verts qualifient le parking Clé-de-Rive d'«aspirateur à voitures», mais qu'est-ce qu'un aspirateur? Un objet qui enlève la saleté pour qu'on puisse la jeter, tout simplement! (*Rires.*) Eh bien, ce parking sera effectivement un aspirateur, car il enlèvera la pollution des automobilistes qui s'y parqueront au lieu de tourner pour chercher une place de stationnement. Ainsi, ils pourront accéder au centre-ville et faire leurs achats. On oublie aussi que ce parking permettra d'accéder plus facilement aux Halles de Rive, où je rappelle qu'il y a 23 commerces, 100 emplois en jeu et des redevances annuelles qui reviennent à la Ville. C'est important pour le tissu économique genevois. Pour ces raisons, le Parti libéral-radical soutiendra la proposition PR-1305. (*Applaudissements de la droite.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Trois mots, Madame la présidente...

La présidente. On peut compter, Monsieur Sormanni?

M. Daniel Sormanni, Pardon?

La présidente. Je vous demandais si on pouvait compter les trois mots.

M. Daniel Sormanni. Je n'ai pas encore prononcé trois mots, hein! Mais si vous voulez, je renonce! Si on vote tout de suite, je renonce... Comme tel n'est pas encore le cas — mais ça le sera bientôt — je poursuis. Pour ma part, je peux comprendre les oppositions à ce projet mais, cela dit, je vois qu'elles sont en fait de nature idéologique et électorale. Vous sentez le vent des élections, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face... (Brouhaha.) J'attends qu'ils arrêtent, Madame la présidente! Ils sentent le vent des élections! Ils croient qu'avec ça ils vont gagner les élections... Grand bien leur fasse!

Je crois qu'il faut quand même souligner deux ou trois points. Mesdames et Messieurs de la gauche, vous ne pouvez pas comparer Genève à d'autres villes qui ne sont pas situées au bout de la Suisse comme la nôtre, où il y a une grande frontière avec la France et une petite avec le canton de Vaud. Zurich ne connaît pas cette problématique-là. Je vous rappelle qu'à Genève on a 600 000 mouvements

de véhicules par jour, notamment en raison des 100 000 frontaliers et de tous les Vaudois qui viennent travailler le matin et repartent le soir, c'est-à-dire qu'ils vont et viennent. Mais sur ce plan-là, vous ne faites rien pour essayer de faire en sorte que ces véhicules s'arrêtent à la frontière ou restent dans le canton de Vaud et que leurs conducteurs prennent les transports publics. Vous ne faites rien du tout pour ça! Vous refusez toute mesure dans ce sens! Et cela, aussi bien ici qu'au Grand Conseil, vos représentants pourront vous le dire et M. Pagani le confirmer.

Ici, comme par hasard, on s'attaque aux résidents! On veut les empêcher de se déplacer et leur faire payer le fait que Genève est envahie de véhicules venant de l'extérieur, ce qui n'est pas le cas d'autres villes que le premier intervenant de ce troisième débat, M. Jotterand, a mentionnées tout à l'heure. On ne peut pas comparer Genève à Zurich, qui n'a pas ce problème de véhicules venant de l'extérieur. Par conséquent, ça change complètement la donne!

Vous voulez prendre des mesures pour forcer les automobilistes à laisser leur voiture, mais sans leur donner la possibilité de la garer. Alors, ils n'auront pas d'autre solution que de la mettre à la ferraille! S'il n'y avait pas tous ces mouvements de véhicules chaque jour dans notre ville, il n'y aurait aucun problème d'embouteillages ni de parking à Genève!

Voyez-vous, je pense que la raison devrait l'emporter, car ce projet est déjà un compromis qui a mis plus de dix ans pour arriver devant notre plénum. Je crois que nous pouvons tout à fait le voter aujourd'hui, parce que c'est un bon compromis.

Pour en venir à la privatisation du parking Clé-de-Rive, dont il a été question tout à l'heure, certains disent: «C'est un scandale! On donne ça à un privé...» Mais je pense que personne dans cette salle n'est prêt à mettre 65 millions de francs pour construire ce parking et en faire un instrument de la Ville! Alors, il faut savoir ce qu'on se veut. Les privés sont prêts à s'engager et à payer, mais ils doivent évidemment équilibrer leurs finances. Je rappelle qu'une partie de leur chiffre d'affaires reviendra à la Ville.

J'ajoute que c'est une question de principe. Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, vous voulez absolument affirmer que les gens peuvent circuler autrement. Dans certains cas, c'est possible et ils peuvent aller à vélo. Mais avez-vous pensé à tous ceux qui ne peuvent pas se déplacer avec les transports publics, à vélo ou par un autre mode de transport comme la trottinette? Je la cite, car la trottinette est très à la mode, bien qu'il n'y ait pour l'instant aucune législation en la matière et que ce soit plus ou moins interdit. Avez-vous pensé aux handicapés? Aux personnes âgées? A toutes les personnes à mobilité réduite? Elles n'iront pas sur un vélo, hein! Vous rêvez complètement! Elles ne pourront peut-être même pas prendre les transports publics.

De plus, comme cela a été dit tout à l'heure, suivant le type de courses que vous faites pour la semaine, vous ne les casez pas sur un vélo ni dans les bus ou les trams, vous n'y arrivez pas! Je pense donc qu'il faut savoir raison garder. Certes, il y a un périmètre où l'on peut favoriser les transports publics – nous sommes pour! – et la mobilité douce – nous sommes pour! – mais sans interdire complètement les véhicules, car non seulement ils évoluent techniquement, comme cela a déjà été évoqué à propos des véhicules hybrides ou électriques, mais il faut bien faire en sorte que les commerçants du centre-ville continuent à fonctionner. Autrement, Mesdames et Messieurs, vous allez créer des déserts! Il y a déjà des rues à Genève où c'est désert, où il n'y a plus rien! Il peut y avoir quelques antiquaires, mais plus un seul commerce, plus aucune animation!

Refusez ce projet, si vous voulez vraiment que les gens se disent: «Bon, on ne peut plus venir au centre-ville, alors on ira dans les commerces à l'extérieur», ces centres commerciaux qui marchent d'ailleurs de moins en moins bien mais où l'on peut aller en voiture et se parquer. Nous voulons justement lutter contre cela, maintenir les commerces de proximité et développer les circuits courts. Vous, à gauche, en vous opposant à ce projet, vous voulez pousser les gens à aller acheter ailleurs!

Je vous enjoins donc de voter la proposition PR-1305 et d'accepter ce compromis: une piétonnisation compensée par un parking souterrain pour remplacer les places supprimées en surface. C'est un bon compromis!

La présidente. Merci pour les trois mots, Monsieur Sormanni...

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je serai brève, car les représentants de l'Alternative qui se sont déjà exprimés ont excellemment défendu notre point de vue. Je prends la parole, car je ne peux pas laisser M. Pagani dire n'importe quoi! A savoir que notre groupe aurait peut-être, à un moment donné, voté un crédit d'étude pour ce projet... Madame la présidente, vous transmettrez à M. Pagani que, de toute manière, accepter un crédit d'étude ne signifie pas donner un blancseing au Conseil administratif! Et que nous avons toujours été contre le parking Clé-de-Rive!

Depuis douze ans – treize, en ce qui me concerne – nous avons fait confiance à M. Pagani dans les projets qu'il développait, car nous pensions que cela pouvait avoir un intérêt pour la population. Dans le cas présent, je relève que le projet Clé-de-Rive a des analogies avec un autre que M. Pagani a porté avec beaucoup d'enthousiasme: celui du MAH+ pour l'agrandissement et la rénovation du MAH, qui comportait aussi un volet de privatisation.

Je n'arrive pas à comprendre ce qu'on nous présente dans la proposition PR-1305. C'est un dossier que je connais beaucoup plus imparfaitement que mes collègues membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais j'ai bien écouté les débats et je ne vois vraiment pas où est l'intérêt des habitants et des habitantes de la ville de Genève, dans la construction d'un tel parking dans l'hypercentre. J'insiste: je n'arrive pas à comprendre quel serait l'intérêt des gens qui habitent là! Je n'y vois que l'intérêt de quelques investisseurs privés – dont j'ignore le nom, d'ailleurs – qui se disent qu'ils pourront faire des affaires juteuses en louant des places de stationnement à prix d'or, car c'est cela qu'elles coûteront! Les gens qui habitent actuellement dans l'hypercentre, même aux Eaux-Vives, n'auront pas les moyens de se payer des places de parking à 3600 francs par an.

Ce projet est complètement *has been*! A mon avis, cette volonté de construire un parking dans l'hypercentre relève d'un vrai problème de générations. Oui, c'est un aspirateur à bagnoles! Oui, c'est une pompe à fric pour certains – et je pense que le clivage gauche-droite n'est absolument pas innocent dans cette affaire! Je crois qu'il y a des gens, ici, au service d'un lobby qui veut profiter de tous les mètres carrés possible – enfin, le peu qu'il en reste à Genève... – pour se faire de l'argent. Cela ne bénéficiera pas aux habitantes et aux habitants de la ville.

J'aimerais que vous transmettiez ce qui suit à M^{me} Richard et à M. Sormanni, Madame la présidente. Ils ont dit qu'en fin de compte c'étaient les commerçants qui demandaient le parking Clé-de-Rive. Rien n'est plus faux! Ce que les commerçants demandent, c'est que leurs boutiques soient accessibles. Et ce que les clients demandent, c'est que les prix soient accessibles! Pourquoi les gens vontils ailleurs, c'est-à-dire en France voisine, pour faire leurs achats? Parce qu'il y a à Genève une fracture sociale de plus en plus forte. Les personnes qui ne vont pas dans les boutiques des Rues-Basses, c'est simplement parce qu'elles n'en ont pas les moyens, les prix pratiqués étant beaucoup trop élevés pour une partie de la population.

Si on veut favoriser le commerce de proximité, il faut d'abord se réapproprier la ville en faisant pratiquer des loyers adaptés pour les commerces – donc beaucoup plus bas – ce qui permettra de faire baisser les prix pour que les gens qui peinent à joindre les deux bouts puissent accéder aux magasins du centre-ville.

La droite dit: «Il faut faire rentrer de l'argent en Ville de Genève, parce qu'on va en manquer.» On va en manquer, parce qu'une majorité a voulu voter une réforme fiscale qui fait des cadeaux faramineux aux entreprises. Nous savons que la fracture sociale augmentera et que certaines prestations destinées à la population seront peut-être attaquées. Mais voilà qu'après avoir fait un cadeau aux entreprises on veut faire un cadeau à des privés qui disent: «On va faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville en lui versant une rente.» On est dans un non-sens total! On doit aujourd'hui s'interroger sur le développement que

nous voulons pour cette ville et élaborer des réponses avec ses habitants, avec les Genevoises et les Genevois! Nous voyons bien leur mécontentement!

Je suis d'accord avec vous, Monsieur Pagani: nous vivons dans une ville encombrée et bruyante. Vous semblez la critiquer mais, pourtant, cette ville, c'est vous! C'est vous qui êtes à l'exécutif et qui pouvez prendre les décisions nécessaires! Voilà pourquoi je prends la parole, ce soir: je ne peux pas vous laisser dire que vous vous délestez de votre responsabilité dans ce dossier et que vous renoncez à prendre certaines décisions quant à l'aménagement dans notre ville. Je le répète: c'est vous qui êtes à l'exécutif, c'est vous qui prenez les décisions! Vous ne pouvez pas simplement vous considérer comme un prestataire de services.

Vous aviez déjà essayé de tenir cette ligne avec le projet de rénovation du MAH. Je peux vous le dire maintenant: pour nous, il était extrêmement douloureux de lancer un référendum contre un projet porté par quelqu'un de notre propre bord. Et il nous est tout aussi douloureux aujourd'hui de voir la droite vous applaudir, comme je l'ai vu hier soir sur mon poste de télévision, parce que vous faites la promotion d'un projet qui va à l'encontre des intérêts de la population.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous sommes saisis d'une motion d'ordre qui émane du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois, de l'Union démocratique du centre et du Parti démocrate-chrétien. Elle demande le vote immédiat des amendements et des délibérations de la proposition PR-1305. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 41 oui contre 33 non.

La présidente. Nous passons donc en procédure de vote. Il y a beaucoup d'amendements. Vous avez la parole pour vous exprimer au sujet du premier d'entre eux, Madame Wuest. Je vous demanderai d'être assez brève, car nous devons absolument traiter encore deux points urgents ce soir; je ne lèverai pas la séance tant que nous ne l'aurons pas fait.

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). Mon amendement demande de supprimer le projet de parking Clé-de-Rive. J'aimerais justement répondre à M^{me} Richard en précisant que, si elle a des amis ou des électeurs qui se plaignent de ne pas trouver de place à Rive quand ils font leurs courses le samedi...

Une voix. Sur l'amendement!

M^{me} *Delphine Wuest*. Oui! Mon amendement demande de supprimer le projet de parking Clé-de-Rive et j'explique maintenant pourquoi il n'y a pas besoin de le créer! Il existe déjà des parkings alentour. Dites à ce plénum que ceux de Saint-Antoine et du Mont-Blanc ne sont pas pleins, Madame la présidente! Je défie quiconque de photographier le panneau du parking du Mont-Blanc indiquant «complet». Pourquoi les gens cherchent-ils une place en surface, alors qu'il y en a en sous-sol? Comme le disait M. de Boccard, pour frauder... (*Brouhaha. Vives manifestations de mécontentement dans la salle.*)

Des voix. Sur l'amendement!

La présidente. Je vous arrête, Madame Wuest. Je suis désolée, mais je vous ai passé la parole alors que je devais comprendre l'intitulé de la motion d'ordre comme une demande de vote immédiat des amendements et des délibérations sans débat. C'est cela que ses auteurs voulaient. Je reprends donc à présent les amendements redéposés en troisième débat. Je rappelle que tous ces votes auront lieu à l'appel nominal.

Le premier amendement, signé par M^{me} Delphine Wuest, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Supprimer l'alinéa du premier tiret à l'article premier de la délibération I concernant la participation financière de la société Parking Clé-de-Rive SA à l'organisation du concours d'aménagement et à la réalisation des espaces publics.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 32 oui.

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie

Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (32):

M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehnerda Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Le deuxième amendement, signé par M^{me} Delphine Wuest, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Supprimer l'alinéa du premier tiret de l'article premier à la délibération II concernant la participation de la société Parking Clé-de-Rive SA au coût attribuable au détournement des collecteurs dû à la construction du parking.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 32 oui.

Ont voté non (40):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (32):

M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehnerda Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Le troisième amendement, signé par M^{me} Delphine Wuest, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Supprimer la délibération III.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 32 oui.

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (32):

M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehnerda Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Le quatrième amendement, signé par M^{me} Uzma Khamis Vannini, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Ajouter une délibération supplémentaire portant sur l'augmentation de la zone à piétonniser, visant à conserver les arbres et à planter des arbres supplémentaires dont le nombre total ne doit pas être inférieur à 87.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 34 oui.

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (34):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Le cinquième amendement, signé par M^{me} Uzma Khamis Vannini, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Ajouter une délibération supplémentaire portant sur l'augmentation de la zone à piétonniser, contenant la clause suivante: «Aucune autorisation ne sera sollicitée par la Ville de Genève, tant que l'identité du ou des actionnaires majoritaires de la société Parking Clé-de-Rive SA ne sera pas divulguée.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 32 oui (1 abstention).

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (32):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis

Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenu (1):

M. Olivier Gurtner (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant du groupe des Verts et signée par M^{me} Wuest. Elle demande que M. Pagani donne les vrais chiffres avant le vote des délibérations, puisque les chiffres de l'énoncé de la proposition PR-1305 ne correspondent pas à ceux qui figurent dans les délibérations des rapports PR-1305 A/B, comme il l'a expliqué tout à l'heure. M. Pagani souhaite donc que nous changions les chiffres dans l'énoncé de la proposition.

Des voix. Non!

Une voix. On est en procédure de vote!

La présidente. On termine le vote des amendements et on verra après...

La présidente. Le sixième amendement, signé par M. Omar Azzabi, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Ajouter une délibération supplémentaire contenant la clause suivante: «Aucune autorisation ne sera délivrée par la Ville de Genève, tant que le Ministère public n'aura pas garanti la légalité de la provenance des fonds de la société Parking Clé-de-Rive SA.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 33 oui.

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (33):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S),

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019 (soir)

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics, assainissement et octroi d'un DDP à Rive

M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Le septième amendement, signé par M. Pierre Gauthier, M. Alfonso Gomez et M^{me} Uzma Khamis Vannini, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Ajouter à la délibération III l'article 5 nouveau suivant, les articles 5, 6 et 7 de la délibération initiale devenant respectivement les articles 6, 7 et 8:

- «Art. 5. Le droit de superficie prévu à l'article 4 est conditionné au fait que la société Parking Clé-de-Rive SA s'engage à:
- confier les travaux à une ou plusieurs entreprises locales respectueuses des conventions collectives de travail (CCT) de la branche;
- s'assurer que le sable de construction et les granulats utilisés pour le béton soient d'origine connue et extraits conformément aux principes généraux du développement durable.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 32 oui.

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin

2576

(MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (32):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), Sami Gashi (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Je reviens sur la motion d'ordre qui demande que M. Pagani donne les vrais chiffres avant le vote. Pourriez-vous réexpliquer ce qu'il en est, Monsieur Pagani, s'il vous plaît? Merci!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est une question tout à fait formelle, Madame la présidente. En deuxième débat, vous avez mis aux voix article par article les vrais chiffres. Il n'y a pas de problème, on est en règle du point de vue juridique. Seulement, la première page des rapports reprend l'intitulé de la proposition PR-1305 avec les chiffres présentés au début, qui sont différents. Il s'agit simplement de les réactualiser dans l'intitulé – mais pas maintenant – afin que, pour la forme, les chiffres correspondent exactement. Je tiens à le dire pour le *Mémorial*: ce n'est pas grave! Il s'agit simplement de réactualiser les chiffres de la proposition initiale. Il n'y a pas d'insécurité juridique, mais simplement une réactualisation de l'intitulé qui devra être faite lors d'une éventuelle publication des documents concernés. C'est tout! Voilà, Madame la présidente.

La présidente. D'accord. On vote des délibérations et non pas l'intitulé de la proposition, c'est ce qu'il fallait préciser – en ajoutant que les chiffres des délibérations sont corrects! Nous continuons le vote des amendements, car ils n'avaient pas tous été mis dans le paquet et il y en a encore d'autres.

La présidente. Le huitième amendement, signé par M. Pascal Holenweg, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Supprimer les articles 4 et 5 de la délibération III concernant le droit de superficie.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 33 oui.

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar

Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (33):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Le neuvième amendement, signé par M^{me} Albane Schlechten, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Renommer le parking Clé-de-Rive «ruban de Möbius» pour que le projet architectural du parking soit modifié en forme de ruban avec possibilité d'inondation dans ses trois niveaux inférieurs.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 33 oui.

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (33):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Le dixième amendement, signé par M. Ulrich Jotterand, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Ajouter le nouvel article 5 suivant à la délibération I: «La réalisation du projet est suspendue pendant deux ans pour examiner les effets de la mise en œuvre du Léman Express sur la mobilité.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 34 oui.

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (34):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène

Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Le onzième amendement, signé par M. Pascal Holenweg, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Ajouter la clause nouvelle suivante concernant l'offre complémentaire de moyens de transports: «Le projet doit comprendre des stalles pour chevaux de trait ainsi que pour bœufs de char.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 31 oui (1 abstention).

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin

(MCG), M^{mc} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{mc} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{mc} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{mc} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{mc} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{mc} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{mc} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{mc} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (31):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehnerda Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenu (1):

M. Olivier Gurtner (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Le douzième amendement, signé par M. François Mireval, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Ajouter à la fin de l'article 5 de la délibération III la formule suivante: «... en incluant le fait que le parking doit être construit à une profondeur permettant le maintien des arbres en surface.»

Une voix. On va voir qui tient vraiment aux arbres!

M. Daniel Sormanni (MCG). T'as voté l'abattage des arbres de la plaine de Plainpalais, alors tais-toi! (Brouhaha, rumeurs de désapprobation et applaudissements.)

La présidente. Monsieur Sormanni, nous sommes en procédure de vote! J'en donne le résultat.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 33 oui.

Ont voté non (40):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC).

Ont voté oui (33):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Thomas Zogg (MCG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Le treizième amendement, signé par M. Pascal Holenweg, est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Ajouter à l'article premier de la délibération I les axes suivants à la zone piétonne prévue: le boulevard Helvétique, le boulevard Jaques-Dalcroze, la route de Chêne et le pont du Mont-Blanc.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 33 oui.

Ont voté non (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (33):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019 (soir)

2587

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics, assainissement et octroi d'un DDP à Rive

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Pierre Gauthier demandant que M. Pagani explique clairement la différence entre les sommes citées dans l'intitulé de la proposition et des rapports et celles citées dans les délibérations.

Une voix. Arrêtez! (Brouhaha.)

La présidente. Stop! Laissez-moi présider, s'il vous plaît! C'est déjà assez compliqué comme ça! Je soumets au vote cette motion d'ordre.

Une voix. Ils ont abattu un arbre, avec tout ce qu'ils ont déjà déposé comme amendements!

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 45 non contre 24 oui (1 abstention).

La présidente. Nous sommes saisis d'une autre motion d'ordre qui vient d'arriver concernant l'extension de la zone à piétonniser. Elle a été déposée par M^{me} Uzma Khamis Vannini et demande ce qui suit: «Attendre...», non, «Attendu que les actions de la société Parking Clé-de-Rive SA ont été délivrées en 2017...», non, «... ont été diluées en 2017, suspendre le vote jusqu'au prix acquis des actions par la Ville...» C'est ça, Madame Khamis Vannini? J'ai de la peine à vous lire! Voulez-vous répéter cet intitulé?

M^{me} **Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je le reformule comme suit, Madame la présidente: «Attendu que les actions de la société Parking Clé-de-Rive SA ont été diluées en 2017, suspendre le vote jusqu'au prix connu du nombre d'actions acquis par la Ville de Genève.»

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 40 non contre 31 oui.

La présidente. Nous passons à présent au vote final des délibérations de la proposition PR-1305 telles qu'elles ont été amendées par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 41 oui contre 33 non (1 abstention).

Ont voté oui (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (33):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christiana Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenue (1):

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 41 oui contre 33 non (1 abstention).

Ont voté oui (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (33):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer

(S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenue (1):

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 41 oui contre 33 non (1 abstention).

Ont voté oui (41):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (33):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenue (1):

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 27 628 800 francs, destinés à la réalisation des espaces publics de Rive comprenant l'aménagement de rues piétonnes dont notamment les rues Pierre-Fatio, d'Aoste, Ami-Lullin, cours et rond-point de Rive, permettant ainsi la réaffectation en zone piétonne des rues du Port, du Prince, de la Tour-Maîtresse, Robert-Estienne, Ardutius-De-Faucigny, Petit-Senn et Louis-Duchosal, dont à déduire:

- la participation de la société Parking Clé-de-Rive SA à l'organisation du concours d'aménagement et à la réalisation des espaces publics pour un montant de 3 172 500 francs;
- la participation de l'Etat de Genève aux coûts des arrêts de transports publics pour un montant de 356 000 francs;
- la participation de l'Etat de Genève aux coûts du système de support de la ligne aérienne de contact pour un montant de 90 000 francs;
- la subvention de la Confédération en faveur de l'assainissement du bruit routier pour un montant de 14 000 francs, portant le montant total des recettes à 3 632 500 francs, soit 23 996 300 francs net.
- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 27 628 800 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 2 335 000 francs du crédit d'études voté le 4 juin 2014 (PR-1060 N° PFI 102.752.05), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2052.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.
- *Art.* 5. La présente délibération est exécutable uniquement si les deux autorisations de construire DD 110 238 et DD 110 239 sont délivrées simultanément par le département compétent et toutes deux entrées en force.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 6 481 600 francs, destinés aux travaux d'assainissement du secteur de Rive, dont à déduire:

- la participation de la société Parking Clé-de-Rive SA au coût attribuable au détournement des collecteurs dû à la construction du parking, déduction faite du montant d'une réhabilitation théorique des collecteurs concernés par le détournement, pour un montant de 645 200 francs;
- la participation des propriétaires riverains aux coûts des raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement pour un montant de 1 226 300 francs;
- la TVA récupérable pour un montant de 340 300 francs, portant le montant total des recettes à 2 211 800 francs, soit 4 269 800 francs net.
- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 481 600 francs.
- *Art. 3.* − La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 171 800 francs d'études du crédit relatif au réseau secondaire d'assainissement, voté le 7 mars 2017 (PR-1204 − N° PFI 081.008.34), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2062.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.
- *Art.* 5. La présente délibération est exécutable uniquement si les deux autorisations de construire DD 110 238 et DD 110 239 sont délivrées simultanément par le département compétent et toutes deux entrées en force.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; vu les articles 4, 13 et 16 de la LDPU, loi sur le domaine public, vu l'article 779, alinéa 3 du Code civil;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la société Parking Clé-de-Rive SA, en vue de l'octroi à cette dernière d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) dont l'assiette sera défi nie sur la base de l'autorisation de construire DD 110 238 en force, s'exerçant sous les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador en vue de la construction d'un parking souterrain;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la société Parking Clé-de-Rive SA en vue de la demande de dépôt par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil d'un projet de loi octroyant une concession d'utilisation du domaine public à la Ville de Genève, l'immatriculation des parcelles et la constitution de droits réels sur les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador, ainsi que l'épuration des servitudes inscrites au Registre foncier sous DI19/27 du 9.08.1911 et DI44/124 du 14.07.1915, grevant la parcelle domaine public immatriculé 2984 sise quai du Général-Guisan;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la société Parking Clé-de-Rive SA, en vue de l'acquisition par la Ville de Genève d'une part du capital-actions de ladite société afin que la Ville de Genève puisse siéger au conseil d'administration de cette dernière,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 20 000 francs destiné à l'achat d'actions de la société Parking Clé-de-Rive SA, permettant ainsi à la Ville de Genève de siéger au conseil d'administration de ladite société.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 20 000 francs.

- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.
- *Art.* 4. Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer un droit de superficie distinct et permanent (DDP), en faveur de la société Parking Clé-de-Rive SA, grevant les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador, DDP dont l'assiette sera définie sur la base de l'autorisation de construire DD 110 238 en force.
- Art. 5. Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de déposer auprès du Grand Conseil un projet de loi approuvant l'octroi d'une concession d'utilisation du domaine public grevant en charge les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador, en faveur de la Ville de Genève permettant l'immatriculation des susdites parcelles et la constitution de tous les droits réels nécessaires à la réalisation et au fonctionnement du parking ainsi que l'épuration des servitudes inscrites au Registre foncier sous DI19/27 du 9.08.1911 et DI44/124 du 14.07.1915, grevant en charge la parcelle domaine public immatriculé 2984 sise quai du Général-Guisan après obtention de l'accord des bénéficiaires.
- *Art.* 6. L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.
- *Art.* 7. Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.
- *Art.* 8. La présente délibération est exécutable uniquement si les deux autorisations de construire DD 110 238 et DD 110 239 sont délivrées simultanément par le département compétent et toutes deux entrées en force.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 mai 2019, sur demande du Département du territoire (DT) en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 30 158, modifiant partiellement le plan de site de la rade N° 28 392G, adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 1993, sections Genève-Cité, Genève-Eaux-Vives, Genève-Petit-Saconnex (PR-1361 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 4 juin 2019. La commission, sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié cet objet lors de sa séance du 27 août 2019. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes;

vu l'article 40, alinéa 3, de la loi cantonale sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) du 4 juin 1976;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de plan de site N° 30 158, modifiant partiellement le plan de site de la rade N° 28 392G, adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 1993, sections Genève-Cité, Genève-Eaux-Vives, Genève-Petit-Saconnex.

¹Proposition, 60.

Séance du 27 août 2019

Audition de M. Jean-Frédéric Luscher, directeur du Service des monuments et sites, Département du territoire, et de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction du Service d'urbanisme

Le président signale que cette proposition est soumise à délai et que le rapport doit être rendu pour le Conseil municipal des 8 et 9 octobre prochains.

- M. Doessegger dit que la modification du plan de site de la rade est à l'initiative du Canton.
- M. Luscher déclare que son service est en charge de la modification des plans de site.

La rade est l'emblème de Genève et son plan de site date de 1978. L'histoire de la rade est ancienne et jadis le danger de perte de substance était réel, notamment à l'égard des anciens bâtiments. Le plan de site comporte un certain nombre de bâtiments qui avaient été laissés en blanc, faute d'un recul historique suffisant. Aujourd'hui, en raison de plusieurs opérations simultanées, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a proposé de ne pas traiter ces projets au cas par cas et de revoir le plan de site. Un recensement complet a donc été opéré à l'égard de ces immeubles qui avaient été laissés en blanc et une trentaine d'entre eux ont été retenus pour conservation. Le plan de site, lorsqu'il sera adopté, sera introduit dans le cadastre genevois. Trente bâtiments ont «reçu» une valeur exceptionnelle ou intéressante. Ils devront être entretenus. Il montre alors une image de la Chase Manhattan Bank en déclarant que cette architecture est un marqueur d'une époque. Il évoque encore un bâtiment se trouvant à Longemalle en mentionnant que ce dernier a été classé, tout comme les deux bâtiments de Pierre Braillard se trouvant à la rue du Rhône. Il montre également un bâtiment à la place Bel-Air dont l'architecture a été jugée intéressante et digne de conservation. Il déclare que ce plan de site permet donc de maintenir ces bâtiments mais garantit aussi leur entretien.

M. Doessegger ajoute que la Ville de Genève a étudié ce plan de site et il déclare qu'il n'y a aucune contradiction; la rade est incontestablement le symbole de Genève.

Le président demande si ces modifications revoient les valeurs immobilières de ces immeubles.

M. Luscher ne pense pas qu'il y ait un impact financier, les propriétaires devant, quoi qu'il en soit, respecter le volume de ces bâtiments. Le Canton assistera le propriétaire dans le maintien de ces immeubles. Les restaurations qui seront menées seront donc contraintes en termes de qualité des matériaux et d'aspect.

Le président déclare que le Canton cherche à réévaluer les biens immobiliers et il demande si ce plan de site concourt à cela.

M. Luscher ne le pense pas.

Un commissaire déclare qu'il est question alternativement d'architecture post-moderne et d'architecture contemporaine dans la proposition. Il se demande ce qu'il faut en penser.

M. Luscher répond que lorsque le plan a été réalisé, il était question d'architecture contemporaine alors que de nos jours il est possible de catégoriser ces bâtiments, notamment sous l'étiquette post-moderne.

Un commissaire demande quels sont les bâtiments qui ne sont pas retenus, ajoutant qu'il ne restera plus de bâtiments laissés en blanc.

M. Luscher répond qu'il en restera et qu'il pourra fournir le dessin des bâtiments qui ne sont pas retenus. Il mentionne que le Kempinski, par exemple, n'a pas été retenu. Le choix a été mené selon la qualité intrinsèque de ces bâtis.

Le commissaire observe que la proposition vise à tisser des liens avec le lac et il se demande si cela signifie que la rade sera complètement figée.

- M. Doessegger répond qu'il est question de l'image directrice de la rade et non du plan de site. La réhabilitation de la place Longemalle fait partie de cette stratégie et, plutôt que les bâtiments, c'est l'aménagement des rues et des places qui permet de tisser ces liens. Il répète qu'il n'y a pas de contradiction entre le plan de site et le projet d'image directrice de la rade.
- M. Luscher mentionne que le Canton est partie prenante de cette image directrice et que ce plan de site ne représente pas un frein.

Un commissaire remarque qu'un propriétaire du quai des Bergues n'est pas d'accord avec la procédure en cours et demande ce qui se passe à cet égard.

M. Luscher explique que le plan de site est une procédure d'aménagement du territoire qui ouvre des voies de recours à chaque étape. Ces observations sont analysées mais ne reçoivent pas de réponse afin d'éviter que ces arguments ne soient développés ultérieurement dans des oppositions. Cela étant, la réalité des propriétaires est prise en compte.

Une commissaire remarque que ces personnes n'ont donc pas reçu de réponse.

- M. Luscher dit que la réponse est faite lors de la phase d'opposition.
- M. Doessegger ajoute que, étonnamment, il n'y a que deux observations. Ces deux bâtiments font en l'occurrence déjà l'objet d'une protection, notamment à l'égard des gabarits. Les observations portent principalement sur cet aspect.

M. Luscher dit que le Canton n'est pas borné au centimètre et appréhende le règlement de manière intelligente.

Une commissaire déclare que certains propriétaires semblent en bout de course et buttent contre une modification de la loi et elle se demande ce qui se passe alors.

M. Luscher répond que la protection patrimoniale intervient en fin de parcours mais le plan de site est déjà contraignant. La nouvelle restriction porte en fin de compte sur l'impossibilité de détruire ces bâtiments classés. La protection patrimoniale a également une pondération écologique puisque ne pas détruire un bâtiment permet d'éviter passablement de pollution et de ne pas dépenser d'énergie avec une reconstruction.

Une commissaire observe que certains propriétaires font la remarque inverse.

M. Luscher répond que des solutions techniques existent pour améliorer les bilans environnementaux.

Une commissaire demande quel est le pourcentage de personnes vivant réellement dans ces bâtiments.

M. Luscher l'ignore. Il souligne la qualité du dialogue entre le Canton et la Ville de Genève à propos de la requalification du centre-ville, et pense que les différents projets qui sont menés permettront d'améliorer l'espace public et en fin de compte la qualité de vie.

Une commissaire pensait plutôt à la spéculation immobilière.

- M. Luscher dit que c'est le cas dans toutes les villes.
- M. Doessegger ajoute qu'on parvient à 18% de résidences secondaires et certains bâtiments d'habitation semblent souvent vides. Mais il est difficile de vérifier chaque affectation. Il suggère alors de donner à la commission une évaluation du temps que cette étude sur les affectations nécessiterait.

Le président demande quelle est la proportion de propriétaires étrangers de ces bâtiments.

M. Doessegger répond qu'il est impossible de le savoir compte tenu des sociétés anonymes qui sont partie prenante.

Une commissaire se déclare étonnée de la taille de ces études et elle se demande si un tel volume est habituel à ce stade.

- M. Doessegger dit que ce n'est pas usuel.
- M. Luscher précise que certaines conclusions de l'étude de Bruno Marchand l'ont étonné, celle-ci étant à ses yeux quelque peu orientée. La démarche menée

habituellement se base sur les archives et les façades et on sait exactement quelles altérations ont été faites au cours du temps.

Une commissaire remarque que la phase de recours interviendra par la suite.

M. Doessegger dit que la procédure d'opposition suivra l'adoption par le Conseil municipal.

Une commissaire remarque que les oppositions ne passeront plus par la Ville de Genève.

- M. Doessegger acquiesce.
- M. Luscher ajoute qu'il n'y a eu que deux observations sur septante bâtiments. Il y a donc une bonne acceptation de ce projet par les propriétaires.

Une commissaire demande si la commission a reçu la liste des bâtiments retenus.

- M. Luscher répond qu'elle se trouve dans le Powerpoint.
- M. Doessegger pense qu'il serait bon que la commission reçoive cette liste.

Une commissaire intervient et déclare que la liste figure sur le plan.

Une commissaire demande s'il est possible que des propriétaires interpellent le Canton parce que leur bâtiment n'a pas été classé.

M. Luscher acquiesce.

Une commissaire résume qu'il reste quarante bâtiments pouvant être démolis et reconstruits autour de la rade.

M. Luscher acquiesce.

Une commissaire demande si la liste est dressée par ordre de priorité ou par ordre alphabétique.

M. Luscher répond qu'elle est conçue géographiquement.

Une commissaire se souvient des gens qui pleuraient lorsque le Crédit Lyonnais a été construit et elle mentionne que certains éléments de la qualité de la rade ont disparu. Elle se demande quel est le ressenti des gens à l'égard de la rade.

M. Luscher répond qu'il y a un attachement clair à la rade. Il ajoute que la modification de la façade du Crédit Lyonnais est justement ce qu'il ne faut plus faire. Cela étant, il rappelle que les points de vue évoluent avec le temps, et il mentionne que la protection patrimoniale permet de donner du recul et de pondérer ces modifications. Il signale ainsi que l'architecture du début du siècle n'était pas bien considérée dans les années septante.

Une commissaire demande ensuite quel est le pourcentage de préavis de la CMNS retenus.

M. Luscher explique que le Canton a donné autorité à la CMNS pour fixer les critères de protection et il mentionne qu'il est rare que le Canton ne suive pas les préavis de la CMNS. En cas de procédure judiciaire, les juges se réfèrent à ces préavis.

Une commissaire demande ce qu'il en est du refus concernant des panneaux solaires sur certains bâtiments.

M. Luscher répond qu'une stratégie devant favoriser l'usage des panneaux solaires a été définie. Le message est d'utiliser tous les toits plats pour les panneaux solaires avant de prendre en compte les bâtiments protégés.

Une commissaire demande si l'autorisation est donnée si les panneaux se fondent avec les tuiles

M. Luscher dit que le Canton accepte en règle générale lorsque les tuiles sont modernes.

Une commissaire demande à quelle condition sont protégés ces immeubles et comment sont calculées les subventions.

M. Luscher répond que le département alloue une enveloppe annuelle si le Grand Conseil accepte le budget. Pour 2019, le montant est de 2,3 millions de francs et si le bâtiment est protégé, il est possible d'accéder à cette subvention, à hauteur de 10-15%. La subvention vise à réduire l'effort du propriétaire pour des travaux devant être réalisés dans les règles de l'art. Les subventions sont attribuées par ordre chronologique et sont liées au bâtiment et non au propriétaire.

Un commissaire remarque que le bâtiment de la banque cantonale n'appartient donc pas au plan de site.

M. Luscher acquiesce.

Un commissaire se demande si ce bâtiment aurait pu être transformé s'il avait été dans une zone protégée.

M. Luscher l'ignore. La commission aurait vu le projet. Cela étant, l'architecture des années soixante est mieux acceptée à présent qu'il y a dix ans. Il évoque encore le cinéma Plaza en mentionnant que le Canton a fait usage de tous les recours, jusqu'au Tribunal fédéral qui a cassé le dernier recours.

Une commissaire évoque la liste des bâtiments retenus et elle mentionne que certaines adresses reviennent jusqu'à quatre fois. Elle remarque qu'il n'est donc pas question de trente bâtiments.

M. Luscher répond que les bâtiments sont bien identifiés.

M. Doessegger précise que c'est la notion cadastrale qui apparaît.

Un commissaire remarque que le projet de modification du plan de site de la rade pose tout de même des questions de droits de propriété. L'un des propriétaires a fait parvenir une étude et il pourrait être intéressant d'écouter cette personne.

Une commissaire pense que la présentation était particulièrement claire et elle remarque que la réponse qui a été donnée à ce propriétaire était convaincante. Elle ajoute que la commission doit prendre un avis politique à l'égard de l'intégration de trente bâtiments. Elle précise que les observations ne sont pas du ressort de la commission.

Une commissaire remarque qu'il y a eu deux observations, l'une portant sur une surélévation et l'autre sur une démolition.

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas plutôt entendre la CMNS.

Un commissaire déclare intéressant d'entendre les oppositions, et qu'il s'agit de professionnels. Il maintient sa proposition d'audition, ce d'autant plus que la commission bénéficie encore de temps.

Une commissaire ne pense pas que la commission ait la compétence d'intervenir à ce propos. Elle rappelle en effet que ce projet relève du Canton et elle signale que les propriétaires pourront faire opposition en temps voulu.

Le président se demande en outre ce qui se passerait si la commission refusait cet objet.

Un commissaire estime qu'il y a une question politique à prendre en compte. Il pense également qu'il est nécessaire d'entendre la CMNS.

Une commissaire partage la proposition de son préopinant car il faut être conscient des conséquences du vote de ce projet: elle estime que ce propriétaire mérite d'être entendu, ce qu'il demande, et qu'il est politiquement nécessaire de donner suite à cette demande d'audition.

Le président déclare que ces propriétaires n'ont pas écrit au Conseil municipal.

Une commissaire regrette que la commission n'ait pas donné la parole à des personnes qui souhaitaient être entendues dans d'autres projets, et elle déclare qu'elle soutiendra la demande de son collègue.

Une commissaire remarque que la CMNS a préavisé favorablement ce projet et elle ne voit pas l'utilité de cette audition. Elle ne voit pas plus d'utilité à l'audition de ces propriétaires et pense que le Conseil municipal n'a pas de pouvoir en l'état.

Un commissaire répond qu'il est donc possible de rentrer chacun chez soi.

Une commissaire rétorque que la commission n'a en l'état pas d'autre compétence que d'accepter ou refuser le projet de classement de trente bâtiments.

Un commissaire estime nécessaire de savoir si ces propriétaires ont demandé à la commission d'être entendus, bien que ces auditions ne soient pas de nature à changer son avis sur ce dossier. Il n'aimerait pas en outre illusionner les gens en les entendant.

Une commissaire déclare qu'à partir du moment où un sujet est soumis à la commission et qu'en même temps celle-ci n'a pas de pouvoir, il est nécessaire de changer le règlement.

Une commissaire déclare ne pas avoir dit que la commission ne servait à rien: la commission doit simplement approuver le changement de ce plan de site. Et se dit rassurée par l'audition de M. Luscher dès lors qu'il a confirmé que la CMNS avait été partie prenante dans ce projet. Elle fait donc confiance au projet proposé.

Un commissaire estime qu'il ne sera pas possible d'entendre la CMNS dans le délai légal puisqu'il est nécessaire de faire la demande au Canton. Par ailleurs, il n'y a pas de demande formelle d'audition de la part des propriétaires.

Votes

Le président passe au vote sur l'audition des mandataires, auteurs du rapport demandé par l'un des propriétaires et/ou leur mandant.

Cette audition est refusée par 7 non (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 UDC) contre 6 oui (2 PLR, 2 MCG, 2 PDC).

Le président passe au vote de la proposition PR-1361, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui (1 UDC, 2 PDC, 2 MCG, 2 PLR, 1 Ve, 4 S, 1 EàG).

M. Eric Bertinat, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (UDC). Je prends la parole simplement pour rappeler qu'un plan de site est une procédure d'aménagement du territoire visant à sauvegarder et améliorer des lieux ou des sites protégés – en l'occurrence, celui de la rade. C'est suite à une demande de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qu'il a été proposé de ne pas traiter ces projets au cas par cas et de revoir l'ensemble du site. C'était un plan qui avait des blancs, en quelque sorte, et auquel on a ajouté une trentaine d'immeubles. Il n'y a pas eu de recours importants, mais des remarques ont été faites. Je tiens à souligner que la présentation de la proposition PR-1361 a été suffisamment claire pour que son examen soit court en commission et que cet objet y soit voté à l'unanimité, ce qui, je l'espère, raccourcira notre débat de ce soir.

M^{me} **Danièle Magnin, rapporteuse** (MCG). Pour ma part, je ne peux qu'aller dans le sens des propos du président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M. Eric Bertinat.

Premier déhat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'interviens juste pour dire que l'approbation de ce projet de plan de site est une obligation légale. C'est l'un des deux objets urgents qui auraient dû être traités par le Conseil municipal la dernière fois mais, malheureusement, je n'ai pas suffisamment insisté pour qu'ils le soient. Maintenant, on est hors délais. J'ai donc humblement demandé la prolongation du délai à l'autorité cantonale, qui a été d'accord. Il faut absolument voter ces deux objets, à savoir les propositions PR-1361 et PR-1364! La proposition PR-1361 que nous traitons maintenant porte sur une modification mineure, c'est-à-dire une adaptation du plan de site de la rade, M. Bertinat a eu tout à fait raison de le souligner. Je propose donc de la voter immédiatement. Il n'y a pas d'enjeu dans cette affaire!

M. Stefan Gisselbaek (PLR). Je dirai quand même deux mots sur la proposition PR-1361. Nous avons effectivement voté ce projet en commission de l'aménagement et de l'environnement, mais il convient de faire ici quelques remarques. Premièrement, le Parti libéral-radical a très à cœur de défendre le patrimoine de notre Ville et il soutiendra donc cette proposition du Conseil administratif consistant à approuver le projet de plan de site de la rade qui nous est soumis ici. Voilà qui est dit d'emblée!

Cependant, le Parti libéral-radical tient à souligner que le travail de la commission, dans le cadre de l'étude de ce projet, n'a pas été à la hauteur de ce qu'il aurait dû être. Il est question d'architecture et je crois qu'il convient de remettre l'église au milieu du village!

Tout d'abord, il faut s'efforcer de réaliser la portée de l'adoption d'un tel plan. Ensuite, nous devons nous interroger sur notre rôle, en tant que conseillers municipaux, dans le processus d'adoption dudit plan. Manifestement, la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement n'avait plus ces deux éléments à l'esprit lors de l'examen de la proposition PR-1361.

Sur le principe, l'intégration d'une parcelle dans un plan de site qui impose un certain nombre de contraintes aux propriétaires constitue ni plus ni moins qu'une atteinte au droit de propriété. Fondamentalement, c'est de cela qu'il s'agit. Bien sûr, cette atteinte peut être justifiée par la volonté politique légitime de protéger le patrimoine, comme je l'évoquais au début de mon intervention; il n'en reste pas

moins qu'il s'agit tout de même d'une atteinte au droit de propriété et donc d'une atteinte à un droit fondamental garanti comme tel par la Constitution. Par conséquent, nous ne devrions pas nous permettre de traiter ces questions à la légère. C'est pourtant ce qui a été fait en commission et c'est l'intention qu'on a entendue il y a un instant quant à la manière dont cet objet serait traité ce soir.

J'en viens à notre rôle en tant que municipalité dans le processus d'adoption du plan de site. Quel est ce rôle? Au fond, pourquoi le Conseil municipal doit-il se prononcer? Pour affirmer de manière générale et abstraite que la protection du patrimoine est importante? Non! Notre rôle est de donner un avis de nature politique à l'intégration au plan de site de plusieurs immeubles déterminés. La question qui nous est posée n'est pas d'ordre général et abstrait; au contraire, elle concerne des immeubles déterminés et concrets. Est-il, oui ou non, opportun d'intégrer ces immeubles précis au plan de site de la rade? Voilà la seule question qui nous est posée. Or, si ce projet a fait l'objet de très peu d'observations, il y a toutefois des propriétaires qui ont manifesté leur opposition à ce que leur immeuble soit intégré au plan de site.

Vu la portée de l'adoption de celui-ci – puisqu'il s'agit d'une atteinte au droit de propriété, je le répète – et vu notre rôle en tant que municipalité, la moindre des choses aurait été d'inviter ces propriétaires, afin qu'ils puissent s'exprimer face à la commission et répondre aux questions des commissaires. Nous aurions alors pu prendre aujourd'hui notre décision en pleine et entière connaissance de cause, et en toute sérénité. Nous en avions le temps, malgré le délai légal que nous devons respecter pour délivrer notre préavis, M. le conseiller administratif y a fait référence il y a un instant.

Mais voilà: l'ensemble de la gauche, aidée par l'Union démocratique du centre – c'est un comble, pour un parti de droite qui, lorsqu'il a les idées claires, exprime un certain respect du droit de propriété! – a formé une majorité de circonstance qui en a décidé autrement, considérant que notre rôle n'était pas de nous intéresser aux détails du plan de site, sous prétexte que des voies de recours existent. Bien! Je prends acte de cette vision socialiste des choses, mais ce n'est tout simplement pas ce que prévoit le processus d'adoption d'un plan comme celui-ci.

La municipalité – c'est-à-dire nous, Mesdames et Messieurs – ne doit rien faire d'autre que donner un préavis de nature politique, je le disais tout à l'heure. Notre rôle est de nous assurer de l'opportunité de l'adoption du plan de site concret, tel qu'il nous est proposé. Le contrôle judiciaire est un exercice qui ne fera que vérifier que l'adoption de ce plan de site a respecté le droit, ce qui n'a rien à voir avec les questions d'opportunité politique. A chacun son rôle! Nous ferions bien de jouer notre propre partition, au lieu de vouloir jouer celle de l'exécutif ou des tribunaux.

Cela étant dit, comme je le signalais au début de mon intervention, le Parti libéral-radical considère que, malgré la manière dont se sont déroulés les travaux de la commission – à ce stade, nous ne pouvons qu'en prendre acte et continuer à la déplorer – l'adoption de ce plan de site se justifie, du moins au vu des informations en notre possession. Pour notre groupe, un doute subsistera, puisque nous n'avons pas pu entendre ni interroger les propriétaires qui ont exprimé une opposition, mais les autres éléments qui nous ont été présentés par ailleurs par le département de M. Pagani font pencher la balance, *in fine*, en faveur de la protection de notre patrimoine et donc pour l'adoption de ce plan de site.

Une voix. Bravo!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Il s'agit ici d'une proposition du Département du territoire adressée au Conseil municipal. Adopté en 1978 et modifié ensuite en 1993, le plan de site de la rade vise à préserver le caractère historique et architectural des bâtiments et ensembles architecturaux situés à front de quai sur la rade et les places attenantes. Ils sont catégorisés de la façon suivante: bâtiments classés, bâtiments et ensembles maintenus, bâtiments avec éléments intéressants, bâtiments d'architecture contemporaine maintenus.

Il y a encore une catégorie pour les «autres bâtiments». Ces derniers, qui peuvent être démolis, reconstruits ou rénovés, étaient une septantaine dans le plan de site de 1993. Or le Département a trouvé qu'après vingt-cinq ans il était nécessaire de revisiter ce plan; en effet, la protection du patrimoine évolue avec le temps. Ainsi, certains objets dont la valeur n'était pas considérée comme devant être retenue, à une époque antérieure, ont pu acquérir progressivement une valeur patrimoniale.

Un nouveau travail de recensement a donc été effectué – et il nous semble que cela a vraiment été fait dans les détails – pour les biens relevant de cette catégorie des «autres bâtiments» dans le plan de site de 1993. J'ai appris qu'il y avait là des constructions appartenant au courant post-moderne, ainsi que des bâtiments conçus par des architectes genevois connus, comme Maurice Braillard, Jean-Marc Lamunière et d'autres. Eux aussi ont été considérés comme dignes de protection. Cette démarche a fait l'objet d'un examen par la CMNS et il a finalement été proposé, dans le projet qui nous est soumis ce soir, de protéger 30 bâtiments supplémentaires. Restent donc les 40 autres qui sont sans protection et où le droit de propriété laisse les propriétaires absolument libres de décider ce qu'il est envisageable de faire – selon les lois concernant les constructions, bien sûr.

Il nous a semblé que conserver et protéger les 30 bâtiments sélectionnés faisait sens, raison pour laquelle nous soutiendrons la proposition PR-1361.

M^{me} **Alia Chaker Mangeat** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra la proposition PR-1361 mais, comme M. Stefan Gisselbaek, nous regrettons de ne pas avoir pu auditionner les propriétaires concernés ou leurs représentants en commission. Certains avaient des oppositions à émettre.

Cela étant, notre magnifique rade mérite évidemment d'être protégée. Je ne m'attarderai pas sur l'importance des 30 bâtiments retenus pour être classés et protégés dans ce projet de modification du plan de site. Nous sommes attachés au respect et à la protection du patrimoine historique et architectural de notre ville. Cela nous paraît essentiel et nous y sommes donc favorables.

Au cours de l'étude de ce projet, nous nous sommes tout de même assurés que cette protection n'empêcherait pas l'élaboration et la concrétisation de l'image directrice de la rade en cours. C'est important, car elle vise à valoriser et à améliorer l'aménagement des quais et l'accès des usagers au lac, afin que les Genevoises et les Genevois puissent s'approprier cette rade qu'ils apprécient et en profiter pleinement.

M. Eric Bertinat (UDC). J'aimerais répondre à mon camarade Stefan Gisselbaek, qui nous a livré une réflexion quasi doctrinale en sous-entendant que nous aurions survolé l'étude de cet objet en commission – ce qui n'a pas été le cas. Ce fameux plan de site de la rade a fait l'objet non pas d'oppositions, mais d'observations, ce n'est pas du tout la même chose! Les deux observations en question ont été émises par deux propriétaires possédant des bâtiments qui faisaient déjà l'objet d'une protection. On voit donc que ces remarques étaient mineures et n'avaient nullement d'impact important pour les propriétaires.

En fin de compte, je rappelle que les restrictions imposées par ce plan de site portent sur l'impossibilité de détruire les bâtiments classés. Elles apportent donc vraiment un plus et nous permettent de sauvegarder l'image de la rade avec des bâtiments qui en valent la peine. Telle est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre votera la proposition PR-1361.

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). Tout a déjà été dit sur les détails de la proposition PR-1361, je ne reviendrai donc pas là-dessus. Le site de la rade doit effectivement être vivant et préservé, on est tout à fait d'accord! Certains bâtiments ont une valeur patrimoniale, on est toujours d'accord! Voilà pourquoi nous, les Verts, nous avons voté cette proposition en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Nous avons toutefois une question à poser sur le logement. En commission, nous avons voulu connaître le taux d'occupation des bâtiments concernés, car

ils ont souvent l'air un peu vides. Ces chiffres semblent difficiles à obtenir, on ne les a pas vraiment obtenus... On a entendu dire qu'il y aurait peut-être 18% de logements secondaires... Mais une rade belle et vivante, cela implique que les logements ne soient pas éteints la majeure partie du temps – sauf en été ou pendant les fêtes de fin d'année. Nous sommes donc favorables à une rade belle et vivante – mais avec des logements occupés, si possible par des gens qui vivent à Genève.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté à l'unanimité (61 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes;

vu l'article 40, alinéa 3, de la loi cantonale sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) du 4 juin 1976;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de plan de site N° 30 158, modifiant partiellement le plan de site de la rade N° 28 392G, adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 1993, sections Genève-Cité, Genève-Eaux-Vives, Genève-Petit-Saconnex

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 juin 2019 sur demande du Département du territoire en vue de l'approbation du projet de modification de limites de zones (MZ) N° 30 148-294, situé à l'angle de l'avenue Trembley et du chemin des Coudriers, feuille cadastrale 60, section Genève Petit-Saconnex (PR-1364 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 24 juin 2019. Elle a été traitée sous la présidence de M. Eric Bertinat le 27 août 2019. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de modification de limites de zones (MZ) N° 30 148-294, permettant la création d'une zone de développement 3, situé à l'angle de l'avenue Trembley et du chemin des Coudriers, feuille cadastrale 60, section Genève Petit-Saconnex.

Séance du 27 août 2019

Audition de M^{me} Ariane Poussière, architecte urbaniste du Département du territoire (DT) et de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction du Service d'urbanisme (URB)

M^{me} Poussière déclare que le périmètre dont il est question se trouve à l'extrémité de la ville de Genève, du côté du Petit-Saconnex et de Vernier. Elle montre

¹Proposition, 336.

un plan du périmètre comportant les différents plans localisé de quartier (PLQ) et plans de site. Une étude portant sur les problèmes de circulation a été menée et le zonage diffère en fonction des aires, certaines étant en zone de développement 3 et en zone 3. Les bâtiments concernés ont été construits à l'origine pour l'Organisation des Nations unies (ONU) avant d'être affectés aux migrants durant la guerre de Yougoslavie.

Une demande de renseignement a été déposée, prévoyant des bâtiments de logements d'utilité publique (LUP) et des bâtiments destinés aux réfugiés, le périmètre étant en droit de superficie au bénéfice de l'Hospice général. Ce périmètre est en l'occurrence susceptible d'être densifié selon le Plan directeur cantonal (PDCn) et le Plan directeur communal (PDCom). Ce PLQ prévoit de supprimer l'affectation complémentaire destinée aux équipements publics afin de construire du logement. Il s'agit d'une «coquetterie» juridique. Sont prévus 20 000 m², dont 2000 m² pour des activités, 60% étant destinés aux logements LUP, et le solde pour les réfugiés. Les parcelles appartiennent au Canton.

Les différents services ont rendu des préavis positifs, ce qui a déclenché la modification de limite de zones permettant de supprimer l'affectation complémentaire. L'enquête publique n'a suscité aucune remarque, après que l'association d'habitants a été rencontrée.

Ouestions des commissaires

Une commissaire estime qu'il est plus écologique de ne pas détruire et de rénover un bâtiment que de reconstruire, et elle se demande pourquoi c'est le cas dans cette affaire.

M. Doessegger répond ne pas avoir d'avis à cet égard.

Une commissaire demande s'il y a encore des habitants.

M^{me} Poussière acquiesce en mentionnant qu'ils sont en train d'être relogés. Elle ajoute que le projet est prévu par étapes.

Une commissaire demande combien il y a de logements actuellement.

M^{me} Poussière répond que le même nombre de personnes sera relogé. Mais il est question pour le moment de dortoirs alors que des appartements, en sus des dortoirs, sont envisagés pour des familles.

M. Doessegger ajoute que des logements LUP sont encore prévus.

Une commissaire remarque que les immeubles seront plus hauts qu'actuellement.

M^{me} Poussière acquiesce car il s'agit pour le moment de R+2. Les 160 places de parking vont disparaître pour céder la place à des jeux et des plantations.

Une commissaire demande si les grands arbres seront maintenus.

M^{me} Poussière acquiesce.

Une commissaire demande s'il est judicieux de supprimer le bâtiment provisoire utilisé pour l'école vu que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter.

M^{me} Poussière répond ne pas travailler au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Elle estime que ce bâtiment n'a rien à faire là et observe qu'il est en dehors du périmètre concerné et doit rester pour le moment. La réflexion a porté sur l'intégration de ces classes dans le bâtiment destiné aux réfugiés, mais le département n'a pas jugé cette idée pertinente.

Une commissaire demande ce qu'il en sera des places pour les vélos.

M^{me} Poussière répond qu'elles seront redisposées.

Un commissaire demande où seront placés les réfugiés qui résident pour le moment sur place.

M^{me} Poussière répond que l'Hospice général possède différents locaux.

Un commissaire demande ce qui est ressorti des échanges avec l'association d'habitants.

M^{me} Poussière répond que les échanges portaient sur la position des futurs immeubles et sur le stationnement. L'association est informée du projet et les habitants étaient surtout inquiets de la problématique du stationnement en lien avec la mosquée.

Un commissaire demande si les questions des habitants ont trouvé des réponses.

M^{me} Poussière répond que les habitants ont été rassurés.

M. Doessegger remarque qu'il n'y a eu aucune observation.

Le président remercie alors M^{me} Poussière et M. Doessegger qui se retirent à 19 h 10.

Il demande ensuite si les commissaires ont des demandes d'audition complémentaire pour ce projet et constate qu'il n'y en a pas.

Le président passe au vote de la proposition PR-1364 qui est acceptée à l'unanimité par 13 oui (1 UDC, 2 PDC, 2 MCG, 2 PLR, 1 Ve, 4 S, 1 EàG).

La présidente. Nous devons également, pour des raisons de délai, voter ce soir la proposition PR-1364.

M. Eric Bertinat, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (UDC). Ce plan localisé de quartier (PLQ) prévoit de supprimer l'affectation complémentaire destinée aux équipements publics afin de construire du logement. La présentation qui nous en a été faite était extrêmement claire, là encore, et la commission de l'aménagement et de l'environnement a voté ce projet à l'unanimité. Malgré l'heure tardive, je me permets de souligner une remarque émise par M^{me} Ariane Poussière, architecte urbaniste du Département du territoire, qui nous a signalé que nous nous penchions là sur une «coquetterie» juridique – le mot est charmant, je tenais à le relever avant de laisser la parole à d'autres collègues!

M^{me} **Danièle Magnin, rapporteuse** (MCG). Comme pour la proposition précédente, Madame la présidente, il n'y a rien à ajouter aux propos de M. Bertinat ni au contenu de mon rapport. Ne prolongeons pas inutilement le débat, merci!

Premier déhat

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). J'interviens juste pour dire oui à cette «coquetterie» juridique, puisqu'il s'agit quand même de rénover des bâtiments gérés par l'Hospice général qui sont en très mauvais état. Mais avant de parler des immeubles en question, il est effectivement question ici d'un texte de loi très obscur, mais très simple à faire. On parlera ensuite des bâtiments...

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté à l'unanimité (59 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de modification de limites de zones (MZ) N° 30 148-294, permettant la création d'une zone de développement 3, situé à l'angle de l'avenue Trembley et du chemin des Coudriers, feuille cadastrale 60, section Genève Petit-Saconnex.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Il est 22 h 40, je pense que nous pouvons encore traiter un objet urgent.

7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 5 décembre 2018 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Souheil Sayegh, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx et Léonard Montavon: «Stratégie numérique en Ville de Genève: en parler c'est bien, agir c'est mieux!» (M-1398 A)¹.

Rapport de M. Omar Azzabi.

Cet objet a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 27 février 2019. La commission s'est réunie les 4, 11 avril et 2 mai 2019, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

¹ «Mémorial 176° année»: Développée, 5600. «Mémorial 177° année»: Motion d'ordonnancement, 2253.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'adoption par le Conseil fédéral, le 5 septembre 2018, de la stratégie «Suisse numérique» qui prévoit notamment «de soutenir les initiatives dans le domaine des villes intelligentes (smart cities)»;
- l'adoption par le Conseil d'Etat, en juin 2018, de sa politique numérique cantonale visant à «permettre à l'administration cantonale de s'adapter aux développements technologiques et à Genève de relever le défi numérique de façon exemplaire»;
- l'absence de politique stratégique municipale alors même que les villes sont les premières concernées par les défis du numérique;
- les possibilités offertes par les nouveaux outils numériques et les data pour améliorer l'efficacité de l'administration et des prestations publiques délivrées aux habitant-e-s;
- le retard pris par la Ville en matière de développement des prestations en ligne, à l'image de l'archaïsme du système de réservation de salles ou d'activités sportives;
- le dépôt, en 2016, de la motion M-1238 demandant de développer une application smartphone qui mette en valeur les prestations et informations offertes par la Ville de Genève et le récent succès de l'application «Genève en été» qui illustre la demande des habitants pour ce type de prestations;
- les réflexions à mener sur l'utilisation et la protection des data dont dispose la Ville;
- le fait que le développement de l'administration «zéro papier» et des prestations en ligne offre aux collectivités publiques des alternatives plus respectueuses de l'environnement et des finances publiques;
- les gains d'efficience générés par la numérisation de processus et l'utilisation des données de manière à offrir des prestations ciblées et efficaces,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter un plan d'actions sur le numérique comprenant notamment:
 - l'accélération du développement des prestations municipales en ligne;
 - la mise en place d'une stratégie zéro papier au sein de l'administration;
 - l'utilisation et la protection des data dont dispose la Ville;
 - la lutte contre la fracture numérique sur le territoire municipal,
- à nommer un Monsieur ou une Madame «Smart City» en Ville de Genève.

Exposé des motifs

Les développements technologiques et les nouveaux outils numériques évoluent à une vitesse exponentielle. Ils vont modifier en profondeur nos modes de vie. Les villes, par la concentration d'habitants qu'elles abritent et la multiplication des flux qu'elles génèrent, seront des acteurs clés de cette transformation. Elles devront non seulement saisir les opportunités offertes par le numérique afin de mieux servir la population et les entreprises, mais aussi maîtriser les risques liés à ces nouvelles technologies.

Le concept de ville intelligente (smart city) est né de cette réalité. Il désigne une ville qui, soucieuse d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et de réduire son empreinte écologique, utilise les technologies de l'information et de la communication pour repenser son organisation et optimiser l'emploi de ses ressources.

Pour réussir cette mue, une condition est nécessaire: les collectivités publiques doivent développer une stratégie claire et centrée sur les besoins des citoyens et des entreprises. Ne pas se positionner sur le sujet, c'est prendre le risque d'une démarche désordonnée qui se traduirait par une dégradation des services publics et, à terme, une perte de confiance de citoyens.

Or, force est de constater qu'en la matière, aucune action significative n'a été mise en œuvre en Ville de Genève. Malgré l'adhésion, en 2017, de la Ville de Genève à un réseau de «smart cities» et une année de mairie en 2018 placée sous le signe du numérique, notre commune ne dispose toujours pas d'une stratégie numérique.

Cette absence de ligne claire en matière de politique numérique a des effets très concrets. Rien que dans le domaine du développement des prestations en ligne, on observe un retard important. Alors que la Ville de Lausanne inaugurera bientôt la septième mouture de son application mobile, lancée en 2009, qui recense des milliers d'informations pratiques, Genève en est toujours à sa version zéro. Impossible également de réserver une salle ou un terrain de sport en ligne, ou de signaler aux autorités les dysfonctionnements ou les déchets non collectés qu'ils voient dans la rue.

Aucune réflexion n'a également été menée sur l'utilisation (et la protection) des data extrêmement riches et précieuses dont dispose la Ville. Celles-ci pourraient pourtant lui permettre de mieux anticiper les problèmes auxquels elle sera confrontée à l'avenir et trouver des moyens de les résoudre. A Chicago par exemple, l'analyse des données récoltées permet de définir quels seront les quartiers à desservir en priorité en cas de canicule. En effet, en croisant des informations des impôts locaux (permettant d'identifier les personnes retraitées) et celles sur les livraisons de repas à domicile, les services de la Ville

peuvent cibler les quartiers les plus sensibles aux épisodes de chaleur. Les données permettent donc d'améliorer la prévention aléas et de proposer une offre de service adaptée aux besoins des habitants. Le big data ne peut pas tout prédire seul, mais il représente un outil très intéressant pour mieux appréhender le futur de la ville.

La Ville de Dijon, première ville intelligente de France, s'appuie elle aussi sur le numérique pour développer une gouvernance urbaine ouverte en faisant des habitants des acteurs du projet, en les incitant à signaler les dysfonctionnements, à soumettre des idées et à développer les échanges directs avec les élus. Elle mise également sur l'open data pour renouveler la démocratie participative et développer un écosystème de start-up. Un exemple à suivre pour notre commune.

Il est donc urgent d'établir aujourd'hui une véritable stratégie numérique de la Ville de Genève qui permette de développer de nouveaux services à la population, de repenser le fonctionnement et d'améliorer l'efficience de l'administration, de renforcer et d'élargir la participation citoyenne, mais aussi de lutter contre la fracture numérique (générationnelle ou socio-économique).

Séance du 4 avril 2019

Désignation d'un rapporteur ou d'une rapporteuse

M. Azzabi est désigné comme rapporteur par la commission.

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, de MM. Jean-Luc von Arx et Jean-Charles Lathion, motionnaires

La motionnaire entame sa présentation en décrivant la situation actuelle et la mise en place des stratégies numériques (smart city) au niveau fédéral (septembre 2018) ainsi qu'au niveau cantonal (juin 2018) tout en dénotant l'absence d'une telle stratégie en Ville de Genève. Elle donne ensuite une explication exhaustive du concept de Smart city: «Une technologie au service des habitants créant des villes plus intelligentes, plus durables et plus participatives, soit les trois piliers du développement durable.» Cela met également en avant les défis numériques auxquels les villes devront faire face dans les années à venir comme les interactions entre villes, ou les défis environnementaux et démographiques qui font aussi appel aux nouvelles technologies. Le retard pris en Ville a été reconnu par les autorités et les exemples de numérisation à suivre en Europe sont nombreux: réservations de salles, vote du budget par la population (Madrid) ou encore les applications pour le lien entre la population et les autorités (Lausanne). La motionnaire aborde ensuite le deuxième axe de cette stratégie: la gestion des données (data), leur protection et leur utilité. Des villes ont même ouvert

leurs bases de données à la population et aux start-up (Helsinki, Bruxelles ou Londres). Le troisième axe, enfin, concerne le développement d'outils intelligents comme les poubelles intelligentes de Barcelone. En conclusion de son exposé, la motionnaire fait référence à la fracture numérique pour les seniors notamment et la nécessité d'adopter une stratégie inclusive par les formations de la population la plus âgée. M. von Arx rappelle le travail de numérisation déjà effectué au niveau cantonal par les SIG et le manque d'information relatif à ce qui a déjà été mis en place.

Une commissaire note que, sur le canton de Genève, il est aujourd'hui plus difficile de remplir sa déclaration fiscale si l'on est peu à l'aise avec l'informatique, voire si l'on n'y a pas accès, et se demande si la fin du papier ne risque pas d'augmenter la fracture. La motionnaire estime que la politique du zéro papier doit être le but de l'administration en interne, mais que dans le cadre des prestations qu'elle délivre aux citoyens, il faut rester vigilant. Le numérique doit être une prestation supplémentaire, qui ne doit pas – en tout cas dans un premier temps – remplacer les prestations papier, notamment pour les personnes âgées.

Un commissaire socialiste demande comment le Parti démocrate-chrétien souhaite mettre en œuvre cette proposition, en dépassant les clivages politiques. La motionnaire note qu'il existe actuellement en Ville de Genève plusieurs initiatives éparpillées sans réelle coordination entre les différents départements de l'administration. Il est nécessaire que l'administration adopte une politique coordonnée dans le cadre de sa stratégie numérique, une philosophie claire.

Un autre commissaire socialiste se réjouit d'entendre la discussion de ce soir, et rappelle le rôle du Conseil municipal dans l'établissement d'une stratégie numérique. Il note la position timide de la CSDOMIC en ce qui concerne le numérique, et donne l'exemple d'autres villes qui ont par exemple des applications permettant aux citoyen-ne-s d'obtenir toutes les informations utiles en ville. Il est navrant qu'il n'ait été proposé que d'améliorer le site actuel de la Ville. Le conseiller municipal se demande si l'application pour téléphones intelligents déjà mise en place par la Ville (toilettes publiques) ne pourrait pas être étendue à l'ensemble des services des autorités, le tout accompagné d'une planification du développement de la numérisation.

La motionnaire répond que le texte discuté partage entièrement les constats de la remarque qui précède. D'autre part, la conseillère municipale relève qu'elle avait elle-même déposé une motion il y a quatre ans qui demandait à la Ville de Genève de mettre en place une application Iphone, ce qui n'est toujours pas le cas. Cette motion peut parler à toutes les sensibilités politiques. Le commissaire socialiste revient sur la question de la gestion des données et se demande si la Ville peut utiliser ces données de façon raisonnable et intelligente. La motionnaire estime qu'il faut avant tout faire un inventaire des data

que possède la Ville, lister les utilisations possibles et fixer le cadre. Un des deux autres motionnaires complète les propos de sa collègue en rappelant que les services informatiques de la Ville ont toujours assuré à la commission que tout était en marche et que des projets étaient en cours. Or, on remarque que tous ces projets se font en interne au sein des différents départements, sans volonté ferme et affirmée du Conseil administratif d'aller dans le sens préconisé par cette motion. Cela nécessite tout un travail, d'où l'idée d'avoir en Ville des responsables numériques.

Un commissaire revient sur la question des «responsables de la stratégie numérique», et demande s'il s'agirait de nouveaux postes ou d'une tâche supplémentaire attribuée à des collaborateurs de la Ville déjà en poste.

La motionnaire note qu'il est toujours préférable de procéder avec des compétences déjà présentes au sein des employé-e-s actuel-e-s de la Ville si cela est possible. Elle relève toutefois que ce type de profil est très particulier, nécessitant des compétences en numérique mais aussi transversales et stratégiques, ce qui n'est pas du tout courant citant l'exemple d'une «Madame Smart City» à Bruxelles qui possède une formation en urbanisme et développement durable.

Un commissaire note que cette stratégie numérique s'inscrit dans la vision des Verts. Le conseiller municipal se demande cependant comment la vie privée des citoyen-ne-s va être protégée concrètement dans le cadre de cette stratégie. Il se demande également si, avec la multiplication des ondes électromagnétiques (et leur impact sur la santé), notamment avec le déploiement de la 5G, la motion pourrait considérer l'inclusion d'un moratoire sur cette technologie jusqu'à ce que le groupe de travail de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ait rendu le rapport commandé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Ce rapport devrait concerner les enjeux suivants':

- les besoins de la téléphonie mobile et les risques en matière de rayonnement à court et à moyen terme, notamment dans le cadre de l'introduction de la 5G;
- les valeurs limites à adopter en la matière en tenant dûment compte du principe de précaution.

La commissaire répond qu'il n'existe pas de tabou concernant les données collectées, et que les données collectées ne seront bien sûr pas des données personnelles. En ce qui concerne la question des ondes, elle estime, à titre personnel, que l'on ne devrait pas se précipiter sur le développement de ces nouvelles technologies avant d'avoir eu des résultats clairs sur les possibles impacts sur la santé. Le commissaire Vert se demande par la suite si la motion n'aurait pas aussi

 $^{^{1}\} https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/communique/anzeige-nsb-unter-medien mitteilungen.\ msg-id-72256.html$

pu s'occuper de la question du traitement des déchets et de sa numérisation. Un des deux autres motionnaires précise que l'on en est encore à un stade d'étude et que la concrétisation s'occupera de l'internalisation du traitement des déchets, la motion n'étant pas fermée à de possibles évolutions dans le temps. Il rappelle qu'à Bruxelles, l'open data permet d'obtenir des informations sur les lieux de collecte, etc. Ces données permettent de cibler l'action des collectivités publiques

avant tout.

Un commissaire note qu'il y a plein de pièges dans cette motion. Ce sujet, numérique, doit être utile à tous, mais comment s'assurer de son utilité? La motionnaire rappelle qu'il y a intérêt à s'intéresser au numérique, la thématique devenant inévitable dans l'agenda politique des villes. Le commissaire demande par la suite quel est le retard de la Ville en matière de numérique, par rapport aux autres villes romandes. La motionnaire estime que la première priorité est de faire un inventaire afin de pouvoir justement construire une stratégie efficace et estimer l'ampleur du retard. Le commissaire demande si l'on gagnerait sur le plan économique en numérisant les services de la Ville ou en supprimant certains postes. La motionnaire note que la gestion administrative en ligne est bien plus efficiente et que cela profiterait largement à la Ville. Le commissaire demande également s'il est possible de contrôler ces coûts, de ne pas faire exploser les coûts de la transition numérique. La motion se veut plus macro, et ne se penche pas encore sur ce type d'aspects précis. Elle rappelle également que d'un point de vue environnemental, le bilan des smart cities est plus que favorable, et que l'objectif est accompli. Le commissaire demande par la suite comment s'assurer que le système ne soit pas avalé par les quatre géants du web (GAFA). La motionnaire estime que les collectivités publiques ne doivent pas déléguer la gestion de l'espace public à des compagnies privées, afin d'éviter des dérives possibles. Il est important de définir des limites claires à respecter. Le commissaire demande enfin comment former la population au numérique, notamment les plus âgés. La motionnaire répond que l'idée est justement de limiter la fracture numérique, et qu'il faudra s'assurer que tout le monde soit inclus.

Un commissaire s'étonne que le représentant du Parti démocrate-chrétien au Conseil administratif n'a pas lui-même particulièrement soutenu l'idée d'une stratégie numérique en Ville et demande si M. Barazzone a réagi face à cette idée. La motionnaire note que M. Kanaan a lui-même reconnu le retard de la Ville, et qu'il ne s'agit pas uniquement d'un constat personnel. Au sein du Conseil administratif, on trouve surtout deux conseillers administratifs motivés par la question numérique, dont M. Barazzone.

Séance du 11 avril 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel, et de M. Thomas Royston, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M. Kanaan remercie la commission de l'accueillir ce soir et note qu'il est surtout présent en sa qualité de maire. Il présente M. Royston qui est le nouveau directeur de la DSIC depuis le 1er mars. Ce dossier concerne l'ensemble du Conseil administratif. Le maire rappelle qu'il était déjà venu à la CSDOMIC lors de l'étude du précédent objet concernant le sujet en 2015, un objet qui était alors exploratoire et qui avait fait l'objet d'un rapport remis au Conseil municipal. Une délégation du Conseil administratif a été créée en 2016, afin de creuser les enjeux pour faire de Genève une «smart city», en se questionnant notamment sur les questions relatives à l'administration, à l'open data, aux démarches participatives, à la sensibilisation du public aux enjeux, opportunités et risques du numérique. Le maire précise que la DSIC avait historiquement uniquement des missions internes (serveurs, sécurité informatique, logiciels de gestion, bureautique pour le personnel municipal, etc.), sans devoir s'occuper de prestations externes au service des usagers et usagères de la Ville. En juin 2017, le Conseil administratif a proposé l'adhésion à un réseau de villes européennes «smart cities» sur proposition de M^{me} Salerno, le réseau «Open and Agile Smart Cities». Dès juin 2017, le Conseil administratif a également pris contact avec le Canton, thématique gérée aujourd'hui par une délégation présidée par M. Antonio Hodgers et comprenant aussi MM. Serge Dal Busco et Pierre Maudet. M. Kanaan a également souhaité mettre en place un partenariat avec le Conseil d'Etat genevois, en mettant notamment en place une plateforme stratégique et politique pour le numérique, commune à l'ensemble des communes genevoises. Un courrier a été adressé dans ce sens au Conseil d'Etat qui, selon les premiers échos, devrait répondre positivement. Le projet de budget 2019 (donc l'exercice en cours) prévoyait un poste de responsable du développement numérique de la Ville, mais qui a été biffé en fin de débat. Le Conseil administratif est également en train de lancer un appel d'offres pour développer une stratégie numérique beaucoup plus concrète.

M. Mazzola revient sur le terme de smart city. Une des premières tâches du groupe de travail a été de clarifier ce terme. Ce terme, souvent utilisé comme outil marketing, est très large et peut englober aussi bien l'idée d'une cyberadministration que le déploiement d'un arsenal de ville connectée (parking intelligent, surveillance de la ville par la data, etc.), mais également la digitalisation de la Ville (wi-fi en ville, espace public) et la transition numérique (toutes les missions de la municipalité pouvant être numérisées). La première tâche a été de définir comment la Ville allait envisager cette transition. Le choix a été fait d'envisager cette transition de façon globale, sans se concentrer sur des projets uniquement

techniques et en faisant attention à ne pas développer des «gadgets». Des projets pilotes ont déjà eu lieu dans ce sens, notamment de parkings connectés. En ce qui concerne le cadre fédéral et cantonal, la position de la Ville s'inscrit dans la stratégie suisse numérique ainsi que la stratégie suisse de cyberadministration. Le Canton a également mis en place sa propre politique numérique, portée par M. Dal Busco. Le Conseil administratif s'est basé sur la politique cantonale pour mettre en place la sienne. L'idée est de porter une stratégie qui ne s'applique pas que sur le territoire municipal, mais s'inscrive en cohérence avec les autres communes, le Canton et la Confédération, incluant les dimensions écologiques, technologiques, humaines, etc.

- M. Kanaan explique que le Conseil administratif a souhaité construire l'architecture de base d'une politique numérique en se basant sur quatre axes principaux:
- La facilitation des démarches administratives pour les usagères et usagers de la ville, ainsi que la mise en place de nouveaux services innovants.
- La promotion de la participation citoyenne à la vie municipale, l'ouverture à la culture numérique par un accès facilité, avec une réelle lutte contre la fracture numérique.
- 3. Un positionnement net de la Ville, en affirmant le rôle de la Genève internationale dans le domaine du numérique, notamment en ce qui concerne la protection des données, certains ayant proposé l'idée d'une convention de Genève du numérique.
- 4. Une transformation durable de l'administration municipale, orientée vers les usagères et usagers, avec une meilleure protection des données et un fonctionnement éthique des outils municipaux numériques.

En ce qui concerne l'état de la situation actuelle, le maire effectue les constats suivants. La DSIC doit intégrer de nouveaux éléments dans sa stratégie en matière de numérique, mais la Ville doit également s'intéresser aux impacts de la numérisation sur les ressources humaines. En ce qui concerne la mise à disposition des données publiques, il est encore nécessaire d'expliquer ce qui peut être partagé ou non. Par exemple, dans le cadre de l'expérience à la Maison Tavel, les données de la numérisation du relief Magnin ont été mises en ligne. En revanche les données concernant la sphère privée ne seront jamais partagées. La communication autour de la position de la Ville et son action doit également être améliorée. Un poste pour une personne responsable de la coordination de la transition numérique en Ville doit aussi être mis en place, d'une façon ou d'une autre.

M. Mazzola précise que les prochaines étapes seront de formaliser la politique municipale du numérique présentée juste avant par le maire, de mettre en place un mandat pour une stratégie numérique, de rédiger une directive concernant l'ouverture des données publiques en cohérence avec le cadre réglementaire au niveau cantonal et de poursuivre la réflexion autour du développement d'une application mobile Ville de Genève.

M. Royston revient sur la stratégie numérique de la Ville. Pour le chef de service, une stratégie numérique vise avant tout à définir les objectifs que la Ville cherche à atteindre. Il s'agit également de valider un certain nombre d'axes stratégiques, au nombre de trois: moderniser les outils de travail des collaborateurs, passer à une administration 2.0, et favoriser les interactions avec les citoyens (démarches en ligne, guichets virtuels, numérisation du patrimoine de données de la Ville, valorisation des données, aide à la planification urbaine, mobilité, gestion des axes urbains). Il s'agit aussi de définir un ou plusieurs scénarios de transition. Il faut ainsi évaluer les impacts de ces différents niveaux de transition afin de poser une feuille de route sur plusieurs années dans la continuité du plan directeur des technologies de l'information et de la communication existant. Le chef de service espère pouvoir revenir devant la commission avec M^{me} Salerno pour aborder à nouveau ce sujet.

Le maire souhaite faire remarquer qu'il s'est beaucoup intéressé à ce qui se passait dans d'autres villes européennes, s'étant démarquées par leur stratégie globale et concrète en numérisation. M. Kanaan cite Helsinki ou encore Bruxelles, qui ont montré qu'il ne s'agit pas là que d'un enjeu technique, mais d'un enjeu stratégique. Il reconnaît que la Ville a accusé un important retard dans ce domaine. M. Kanaan propose par la suite de présenter quelques projets déjà réalisés ou en cours; Bibliothèque de la Cité (4º étage), l'application Parcs Genève (places de jeux, toilettes, espaces pour chiens, etc.). Des projets déjà réalisés existent dans tous les départements comme l'éclairage intelligent au chemin du Velours, au viaduc de la Jonction, sur la voie verte. Les débarras, à la Voirie, peuvent également être gérés via un formulaire en ligne. Un autre projet qui a vu le jour est celui de Genève 1850, une expérience en réalité virtuelle, via le relief Magnin, que l'on peut vivre à la Maison Tavel. En ce qui concerne les projets en cours, les factures de la Ville seront numérisées. Autre initiative du Service des sports et de G'Innove, l'association SportiGenève qui va bientôt inaugurer une nouvelle application mobile qui fédère tous les acteurs et actrices du sport genevois. M. Kanaan rappelle que le Conseil administratif accueille très favorablement la motion du Parti démocrate-chrétien et qu'il y a une réelle volonté de développer la stratégie numérique de la Ville.

Un commissaire se réjouit de voir que le Conseil administratif est sur la même longueur d'onde que la motion proposée. Il demande comment le Conseil administratif envisage la suite si la motion est acceptée, si des collaborations entre différentes villes peuvent aussi être envisagées. Ce commissaire se réjouit également de voir que le Conseil administratif souhaite travailler de façon globale sur cet objet, sans uniquement travailler par départements. Il souhaiterait

voir l'intérêt des citoyens primer. Le magistrat déclare que l'avantage des six mois demandés par les motionnaires pour agir est que cela rentre dans le délai nécessaire à l'étude qui permettra d'établir une stratégie.

Un commissaire remercie le magistrat et ses collaborateurs pour leur présentation. Il rappelle que son groupe est préoccupé par la question de la numérisation pour trois points.

En ce qui concerne la question de la santé, il aimerait savoir comment cette motion va se prévaloir des coûts relatifs à la santé.

En ce qui concerne la question des coûts, il serait intéressant de savoir combien coûtera le nouveau matériel dont la Ville va avoir besoin.

Enfin, en ce qui concerne la question énergétique, le numérique étant responsable de 10% de la consommation énergétique mondiale, il souhaiterait savoir comment la Ville envisage de limiter cette consommation.

Le magistrat partage les préoccupations du commissaire sans pouvoir cependant apporter toutes les réponses souhaitées, et invite le commissaire à compléter la motion le cas échéant. Il rappelle que le Conseil administratif de la Ville a été un des premiers exécutifs à demander un moratoire pour l'installation d'antennes 5G sur les immeubles de la ville. Il parle ensuite de la question de la reconversion professionnelle. Si certains métiers se créent, d'autres disparaissent. Ainsi, la transition numérique doit supposer un accompagnement des ressources humaines pour que tous les employés de l'administration trouvent leur place. En ce qui concerne la consommation énergétique, le maire est conscient de l'impact environnemental mais qu'il existe des possibilités pour limiter ces dépenses énergétiques. M. Royston complète les propos du maire en précisant que le matériel est renouvelé tous les cinq ans. Chaque renouvellement permet de diminuer le nombre de machines et d'acquérir des modèles consommant moins. A coûts environnementaux égaux, il est possible d'augmenter la puissance de calcul et de stockage des données. Une fois qu'une feuille de route de la transition numérique a été mise en place, un coût pourra y être associé, avec les crédits d'investissement nécessaires.

Le commissaire Vert souhaite ensuite savoir, en ce qui concerne la protection des données, s'il existe des garanties au niveau des protections des données de l'Etat. Le magistrat note que les données sont désormais soumises au règlement général sur la protection des données au niveau européen, et que même si cela ne s'applique pas à la Suisse, la Ville tend à suivre ce règlement, en étant très attentive à la gestion des données personnelles. M. Royston complète en précisant que des normes définissent la sécurité informatique. On ne peut pas nécessairement tout faire, et cela maintient un certain garde-fou. Le magistrat précise que les citoyenne-s peuvent savoir ce que la Ville fait de leurs données en se rendant sur internet.

Une commissaire souhaiterait savoir si le réseau wi-fi de la Ville peut être étendu, ou s'il va rester limité aux zones définies, en notant qu'il s'agit de l'unique réseau internet accessible à toutes et tous en Ville. Le maire préfère répondre par écrit à cette question afin de pouvoir apporter des réponses plus précises à la conseillère. Par la suite, la conseillère souhaiterait savoir s'il y a une volonté de travailler avec des logiciels libres en Ville, notamment pour des questions de sécurité à l'avenir. M. Kanaan note que dans le passé, il y a eu des réticences à aller dans ce sens-là. M. Royston précise que la Ville utilise moins souvent des logiciels propriétaires que la moyenne des entreprises privées. Il y a donc aujourd'hui plus d'open source dans l'administration. Utiliser des logiciels libres peut néanmoins présenter des risques lors de la transition. La commissaire demande également si la transition numérique prévoit une perspective de genre, notamment en promouvant des politiques d'emploi plus égalitaires ou en s'assurant que le logiciel informatique puisse utiliser les pronoms corrects pour les personnes trans*. Le magistrat note que durant la Pride à Berlin en 2017, cette thématique était fortement mise en avant, et que la transition pourrait prendre en compte ces questions. La commissaire se demande enfin si les données de genre ne pourraient pas être moins binaires voire non demandées.

Un commissaire souhaite revenir sur la motion M-1210, qui figure à l'ordre du jour du Conseil municipal, où il était demandé d'aller de l'avant en ce qui concerne le développement d'applications mobiles. Le commissaire rappelle que la réponse de l'ancien chef de service de la DSIC avait été de privilégier la refonte du site web plutôt que le développement d'une application. Dans ce cadre, le commissaire souhaiterait savoir quelle serait l'inscription du Conseil municipal et du Conseil administratif dans une stratégie numérique. Le magistrat rappelle que le Conseil municipal sans papier serait un exemple d'action concrète. Il faut cependant reconnaître qu'il s'agit aussi d'une question personnelle et que l'on ne peut pas obliger les conseillères municipales et conseillers municipaux à n'utiliser aucun document papier. M. Mazzola note que l'application mobile n'a pas été mise en retard au profit d'une refonte du site web de la Ville, mais que la refonte du site est nécessaire pour utiliser efficacement le contenu existant dans une application.

Un commissaire souhaiterait savoir si la feuille de route élaborée pour la transition numérique ne risque pas de faire crouler le projet sous les dossiers, et si un délai a déjà été prévu concernant l'établissement de cette feuille de route. M. Royston lui répond que l'objectif serait de l'établir d'ici à la fin de l'année. Le commissaire demande si la DSIC pense pouvoir réussir à tenir l'agenda de cette feuille de route. Le magistrat précise que c'est la responsabilité du Conseil administratif de tenir le délai quoi qu'il en soit.

Une commissaire comprend que la Ville est en retard, mais n'arrive pas à estimer le retard réel de la Ville, et par rapport à quoi. Le magistrat note qu'il faut se méfier des Villes se disant en avance, sans toujours l'être réellement. Le but de Genève est d'inclure toute la population, sans nécessairement aller plus vite que les autres et sans être victime de possibles dérives, notamment une approche trop technocratique ou une gestion inadéquate des données relevant de la sphère privée à la disposition de la municipalité.

Un commissaire note que cette motion peut faciliter l'accès des citoyen-ne-s à l'administration. Si le numérique demande effectivement une certaine organisation, il facilite la performance des services. Le conseiller se demande si les collaborateurs de la Ville peuvent travailler sur des applications, et quel est leur potentiel pour réaliser et appuyer cela. Le magistrat précise que la DRH est autant concernée que la DSIC par la transition numérique. M. Royston note que la DSIC dispose d'une petite équipe de développement, mais qu'elle ne peut pas traiter plus de demandes qu'elle n'a de capacité, ce qui complique la possibilité de répondre à tous les besoins exprimés par tous les services. Il s'agit de prioriser et de mutualiser. Le commissaire note cependant que l'idée reste de développer des outils communs à l'administration, et de ne pas segmenter par départements ou services. Le magistrat rappelle que des projets pilotes ont eu lieu, mais que l'objectif reste de fédérer les ressources. Il rappelle qu'à son arrivée à la Ville, il a constaté que chaque musée menait des projets indépendamment des autres. Sous son égide, un projet de billetterie commune est actuellement en cours.

Un commissaire souhaite revenir sur le poste de responsable du développement numérique de la Ville. Le commissaire se demande si la Ville ne pourrait pas faire ces améliorations en interne, en employant quelqu'un occupant déjà un poste dans l'un des services en charge. Le commissaire se demande si le Conseil administratif a vraiment besoin de cette motion pour prendre les mesures en vue d'améliorer la situation. M. Kanaan relève que le Conseil administratif n'a effectivement pas besoin de la motion mais qu'un discours politique est important. En ce qui concerne un poste de responsable du développement numérique, il faut une personne qui a le sens de la transversalité, ainsi qu'une vue d'ensemble, d'où l'idée de créer un poste. Ce poste n'irait pas à un informaticien. M. Royston note que les demandes de numérisation viennent au fil de l'eau, et qu'il serait idéal de répondre de façon collective et ciblée à toutes ces demandes.

Séance du 2 mai 2019

Discussion et prises de position

Le commissaire Vert souhaite souligner trois aspects par son amendement: la santé, notamment par le principe de précaution, les coûts, qu'ils soient financiers, humains ou sanitaires, et la consommation énergétique. Il souligne également la volonté de renforcer la protection des données.

L'idée serait d'ajouter entre la première et la troisième invite: «A certifier que ledit plan d'action garantisse les principes suivants dans le cadre de sa mise en œuvre. Tout d'abord un respect légal et temporel strict quant au principe de précaution, notamment lorsqu'il s'agit de la mise en place ou de l'utilisation de ladite technologie 5G dans le cadre du projet smart city en ville de Genève, sans une garantie fédérale et cantonale, s'agissant des conséquences de cette technologie sur la santé des Genevoises et des Genevois, notamment en matière d'ondes électromagnétiques accrues. Renoncer à une explosion des coûts financiers (remplacement du matériel), humains (nombre de postes de travail) et de santé dans le cadre de ce plan d'action. Mettre en œuvre tout ce qui est possible afin de limiter les coûts environnementaux de ce plan d'action, notamment la consommation énergétique, et enfin, une protection maximale de la sphère privée quant à l'utilisation des données des futurs bénéficiaires du plan d'action smart city, notamment par le biais de mesures informatiques de protection des données ainsi que l'utilisation des méthodes dites open source.»

Une commissaire libérale-radicale réagit à cette proposition, en sa qualité de remplaçante, en notant que trop d'éléments ne sont pas liés à cette motion. Les contrôles d'énergie seraient, selon elle, impossibles à réaliser.

Un commissaire démocrate-chrétien trouve les remarques pertinentes, mais difficiles à incorporer dans cette motion. Le conseiller invite plutôt le commissaire Vert à déposer une motion relative à l'installation de la 5G. Le Parti démocrate-chrétien souhaite que cette motion avance, et le conseiller note que les propositions avancées se trouvent au-dessus de la problématique visée, qui est plus générale.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois note qu'il était plutôt favorable à la motion de départ, mais qu'il se voyait mieux la voter en retirant quelques invites, et surtout pas en rajoutant d'autres supplémentaires longues de cinq lignes. Il propose plutôt à la commission d'enlever l'invite sur la stratégie zéro papier, estimant que la suppression de papier dans l'administration doit relever du libre arbitre de chacun et non pas d'une obligation contraignante. Il revient par la suite sur la question de la création d'un poste de Madame ou Monsieur Smart City, en rappelant qu'il ne souhaite pas non plus entrer en matière sur cette invite.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve cette motion tout à fait intéressante, mais s'étonne qu'un poste supplémentaire ait été accepté. Il note que l'amendement des Verts est trop éloigné du contenu de cette motion, et souhaiterait plutôt refuser cet amendement pour voter cette motion.

Un commissaire socialiste annonce que les socialistes trouvent que l'amendement proposé par les Verts n'est pas inintéressant, mais qu'il serait plus pertinent de faire une motion spécifique, au vu de la matière développée. Le Parti socialiste refusera l'amendement tel qu'il est proposé, sans dénier son intérêt, et soutiendra la motion.

Une commissaire Ensemble à gauche revient sur l'explication et rappelle que l'idée était avant tout de limiter les dépenses de papier en interne à l'administration. Ensemble à gauche soutiendra cet amendement, ainsi que la motion, mais en ce qui concerne le poste de responsable smart city, elle note que cette fonction peut être occupée par quelqu'un travaillant déjà à la Ville.

Le commissaire écologiste note que les Verts entendent les critiques formulées par la commission, néanmoins, sur la mise en place d'un plan d'action, il y a une importance à relever les différentes thématiques proposées. Les Verts pourraient proposer un amendement plus simplifié, mettant en garde vis-à-vis des risques encourus de façon plus globale, afin de mettre en place des garde-fous. Il regrette également la position du Parti libéral-radical vis-à-vis des thématiques écologiques, toujours considérées comme utopiques à mettre en place. La commissaire libérale-radicale répond à cela qu'elle a estimé que la motion M-1398 avait déjà une visée écologique, et que l'amendement des Verts proposait des vérifications supplémentaires, jugées irréalisables par la conseillère.

Un autre commissaire libéral-radical revient sur la deuxième invite de la motion et aimerait que la «Madame Smart City» soit une personne déjà intégrée au service en charge, comme l'a proposé la commissaire du groupe Ensemble à gauche.

Un commissaire démocrate-chrétien constate que la proposition du commissaire libéral-radical va dans le sens de la proposition du Mouvement citoyens genevois, et souhaiterait noter alors que ce poste soit occupé par une personne issue du service concerné au sein de l'administration. En ce qui concerne les propositions des Verts, le conseiller trouve qu'elles relèvent d'une autre problématique, et ne feraient que freiner la motion dans son avancée. La présidente demande alors au commissaire du Mouvement citoyens genevois s'il retire sa proposition si la proposition libérale-radicale est acceptée.

La commissaire libérale-radicale revient sur les propos du commissaire du Mouvement citoyens genevois concernant la suppression de la stratégie zéro papier. Cette stratégie est trop coercitive. La commissaire trouve qu'il serait utile de retirer cette initiative. Le commissaire du Mouvement citoyens genevois demande un vote formel sur la suppression de cette invite. Un commissaire socialiste rappelle par ailleurs qu'il existe une motion qui vise à limiter l'utilisation du papier au sein du Conseil municipal et du Conseil administratif.

Votes

La commission passe au vote de la suppression de l'invite sur la stratégie zéro papier. Par 8 non (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC) contre 3 oui (2 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), cette proposition d'amendement est refusée. L'invite est donc maintenue.

La commission passe au vote de la proposition du commissaire libéral-radical pour employer une Madame Smart City issue du service concerné, sans création d'un nouveau poste. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La commission passe maintenant au vote concernant l'amendement du commissaire Vert, qui impliquerait: «la prise en compte des impacts du plan d'action en termes de santé, de finances, d'énergie et de protection des données».

Par 6 non (1 UDC, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG) contre 4 oui (2 EàG, 1 S, 1 Ve) et 2 abstentions (S), cette proposition d'amendement est refusée.

La commission passe finalement au vote de la motion M-1398 amendée par la proposition du Parti libéral-radical.

Par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 UDC, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (Ve), la motion M-1398 est acceptée par la commission.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter un plan d'actions sur le numérique comprenant notamment:
 - l'accélération du développement des prestations municipales en ligne;
 - la mise en place d'une stratégie zéro papier au sein de l'administration;
 - l'utilisation et la protection des data dont dispose la Ville;
 - la lutte contre la fracture numérique sur le territoire municipal,
- à nommer un Monsieur ou une Madame «Smart City» en Ville de Genève issu-e du service concerné, sans création d'un nouveau poste.

Annexes (à consulter sur internet):

- Rapport du think tank BSI Economics «Pollution numérique: quel impact environnemental?¹», daté du 4 avril 2019
- Plan d'action Suisse numérique² du 5 septembre 2018

¹http://www.bsi-economics.org/992-pollution-numerique-impact-environnemental-ggg)

https://www.bakom.admin.ch/dam/bakom/fr/dokumente/informationsgesellschaft/strategie2018/Aktionsplan%20 Digitale%20Schweiz.pdf.download.pdf/plan-d-action-suisse-numerique_FR.pdf

M. Omar Azzabi, rapporteur (Ve). Je tenterai d'être bref pour résumer les discussions de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication sur la motion M-1398, déposée en 2018 dans le contexte suivant: le Conseil d'Etat était en train d'adopter une politique numérique cantonale permettant à l'administration cantonale de s'adapter au développement technologique et à Genève de relever les défis numériques. Cette motion demande qu'un plan d'action sur le numérique soit adopté également au niveau de la Ville, notamment pour accélérer le développement des prestations municipales en ligne, mettre en place une stratégie zéro papier au sein de l'administration et nommer un Monsieur ou une Madame «Smart City» en Ville de Genève.

Lors des débats de commission, les motionnaires ont mis en avant le fait que, malgré l'adhésion de la Ville de Genève à un réseau de smart cities en 2017 et une année de mairie 2018 placée sous le signe du numérique, notre commune ne disposait toujours pas de stratégie numérique. La définition de la smart city nous a été donnée dans ce cadre et je pense qu'il est important de la rappeler: il s'agit d'implanter «une technologie au service des habitants créant des villes plus intelligentes, plus durables et plus participatives, soit les trois piliers du développement durable».

Les trois axes suivants, qui sont les motifs du dépôt de la motion M-1398, ont été définis par rapport à cette stratégie: premièrement, le rattrapage du retard pris par la Ville en matière de développement numérique; deuxièmement, la gestion des données, leur protection et leur utilité; troisièmement, le développement d'outils intelligents, telles les poubelles intelligentes déjà implantées dans différentes villes.

Les discussions en commission ont mis en évidence les problématiques liées à la protection des données des citoyens. Cette stratégie vise évidemment à les protéger concrètement. On a aussi évoqué le lien possible avec une éventuelle extension de la connexion wifi ou via d'autres ondes électromagnétiques. M. Kanaan a répondu en soulignant que les autorités en Suisse – et à Genève plus particulièrement – suivaient les directives européennes et que, même s'il n'y avait pas encore de cadre à ce niveau-là, lesdites directives étaient adaptées.

Le magistrat a mis en avant quatre axes principaux: la facilitation des démarches administratives, la promotion de la participation citoyenne à la vie municipale, le rôle de la Genève internationale dans le domaine du numérique et une transformation durable de l'administration municipale, orientée vers les usagères et les usagers. Le représentant de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a insisté sur l'importance de moderniser les outils de travail des collaborateurs de la Ville et de passer à une administration 2.0, afin de favoriser les interactions avec les citoyens.

L'un des arguments avancés par les Verts – nous y reviendrons en présentant un amendement là-dessus – est que la motion telle qu'elle est formulée implique, en l'occurrence, de poser trois points essentiels quant au développement de la stratégie numérique en Ville de Genève: ses conséquences sur la santé publique, le coût de sa mise en place et évidemment le problème de la consommation, auquel les Verts sont particulièrement attentifs. D'après différentes études, on sait qu'internet représente environ 7% de la consommation énergétique mondiale. On a également signalé que plusieurs demandes étaient adressées à la Ville pour la mise en place d'applications, mais que nous devions d'abord nous assurer que son site web était à jour, afin que ces applications puissent être utilisées à bon

Lors des discussions en commission, trois amendements ont été déposés. Je vais les présenter rapidement, afin d'en donner le contexte. L'un des amendements demandait que le Monsieur ou la Madame «Smart City» soit une personne déjà employée par le service municipal concerné; cet amendement a été accepté. Un autre amendement émanant des Verts demandait «la prise en compte des impacts du plan d'action en termes de santé, de finances, d'énergie et de protection des données»; il a été refusé. Le dernier amendement demandait la suppression de l'invite sur la stratégie zéro papier, une partie de la population ne disposant pas des outils ou des connaissances nécessaires pour en profiter et n'y étant donc pas très favorable; cet amendement a également été refusé.

escient et, surtout, qu'elles soient adaptées au contenu du site.

Nous reviendrons plus tard sur l'amendement des Verts. Je conclus en disant que le projet en question a été adopté à l'unanimité moins une abstention par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M. Pascal Altenbach (UDC). Il est certain que la Ville doit avoir une stratégie numérique favorisant les interactions avec les citoyens, les démarches en ligne, les guichets virtuels, la numérisation du patrimoine des données municipales, l'aide à la planification urbaine, la mobilité, etc. Cela encouragera la participation citoyenne à la vie municipale.

La Ville a accusé un important retard dans ce domaine. En matière de prestations en ligne, Lausanne a mis en place en 2009 déjà une application mobile qui comporte des milliers d'informations pratiques. De plus, il existe déjà une stratégie numérique suisse, ainsi qu'une stratégie suisse de cyberadministration. Le Canton de Genève a déjà mis en place sa propre politique numérique; le Conseil administratif devra donc se baser sur la politique cantonale pour développer la sienne.

Si cette opération est effectuée, comme il se doit, il faudra tenir compte des reconversions professionnelles. En effet, en acquérant de nouveaux outils et machines, on remplacera des postes de travail. Il faudra aussi veiller à la protection

des données, avec des garanties fournies par l'Etat. A noter que les citoyens peuvent déjà savoir ce que la Ville fait de leurs données simplement en consultant internet. Il faudra enfin tenir compte des aînés, une catégorie de la population habituée au travail sur des documents papier, afin de leur permettre de s'adapter au changement. Le numérique doit être une prestation supplémentaire; par conséquent, dans une première étape, les documents papier ne doivent pas être supprimés.

L'Union démocratique du centre votera la motion M-1398. Il faut aller de l'avant! Economie du travail, rapidité du traitement des données, efficacité dans l'étude de celles-ci et des politiques nouvelles à adopter: l'administration municipale sera plus efficace.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis très heureuse que la motion M-1398, que j'avais déposée il y a un an quasiment jour pour jour, ait permis de lancer le débat en commission et d'inscrire les enjeux liés au numérique dans l'agenda politique de la Ville de Genève.

Ce n'est un secret pour personne: aujourd'hui, la numérisation façonne de plus en plus notre monde. D'ailleurs, on parle souvent de la révolution numérique en la rapprochant de l'invention de l'imprimerie. Je crois même que c'est encore plus rapide, plus global et plus révolutionnaire, puisque tout est absolument bouleversé par le numérique. Les administrations publiques sont confrontées à cet environnement en pleine mutation; elles doivent donc s'adapter aux nouvelles technologies et se transformer. On a parlé de l'administration en ligne, mais on peut évoquer aussi la mise en place d'une stratégie zéro papier au sein de ces mêmes administrations publiques.

Elles doivent également accompagner la transition numérique de la société au niveau des villes, par exemple en veillant à réduire la fracture numérique ou en s'interrogeant sur la politique des données. Les villes, de par la densité de leur population et des flux qu'elles génèrent, ont des données en masse. Il y a dix ans à peine, on ne parlait presque pas des data; aujourd'hui, on considère que c'est probablement l'or noir du XXI° siècle, le pétrole du XXI° siècle! Nous devons donc nous interroger, au niveau de la Ville de Genève, sur ce que nous voulons faire des données dont nous disposons. Certaines villes, par exemple Helsinki et Bruxelles, ont choisi de les ouvrir et de faire de l'open data. Pour l'instant, notre commune n'a pas mené cette réflexion et n'a pas décidé quels critères elle souhaitait poser pour ouvrir ou non ses données.

Il y a aussi toute la question liée aux enjeux du développement durable. On parlait de l'urgence climatique: agir dans ce domaine peut signifier faire un moratoire sur les abattages d'arbres, mais aussi s'interroger sur les outils que la technologie est susceptible de nous offrir pour réduire l'impact environnemental

des villes. Il y a de multiples exemples à ce sujet. Dans certaines cités, on a mis en place des poubelles connectées pour connaître en direct leur taux de remplissage et permettre à la Voirie d'optimiser la relevée des déchets en évitant que des camions de ramassage ne circulent de façon désordonnée. J'évoquerai encore la problématique de l'éclairage intelligent... Bref, il existe aujourd'hui plein d'outils qui, si on les utilise bien, peuvent nous permettre de réduire l'empreinte écologique des villes sur notre planète.

Comme certains l'ont dit - c'est en tout cas le constat que j'avais fait en déposant cette motion - la Confédération a mis en place une stratégie numérique et le Canton a également fait ce travail en élaborant et en adoptant sa propre stratégie numérique en juin 2018. Mais la Ville, qui serait pourtant un acteur-clé du numérique vu la densité de sa population et les flux qu'elle génère, comme je l'ai dit avant, est pour l'instant très en retard dans ce domaine: son administration en ligne est quasiment inexistante, elle ne s'est pas du tout interrogée sur la politique des données, on en est encore aux piles de papier au lieu d'avoir une administration zéro papier...

De ce constat est née la motion M-1398. Je souhaite aujourd'hui qu'elle donne un coup de fouet au Conseil administratif, pour ainsi dire, en incitant la Ville à devenir enfin un acteur-clé en matière de numérique. Il est assez navrant de voir le retard qu'a pris Genève dans ce domaine – non pas seulement par rapport à la Confédération ou au Canton, mais en comparaison avec d'autres villes de Suisse ou d'Europe. Voilà en quelques mots de quoi il s'agit, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous ennuyer plus longtemps...

M. John Rossi (PLR). Je serai bref: la motion M-1398 nous demande d'agir en faveur de la numérisation de notre chère Ville de Genève et d'avoir une vraie stratégie smart city. Qu'est-ce qu'une ville intelligente? C'est une ville qui, soucieuse d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et de réduire son empreinte écologique, utilise des technologies de l'information et de la communication pour repenser son organisation et optimiser l'emploi de ses ressources. Pour réussir, il faut développer une stratégie claire, centrée sur les besoins des citoyens et des entreprises.

En 2017, Genève a adhéré à un réseau de smart cities, mais notre commune ne possède toujours pas de stratégie en la matière. Lausanne a lancé en 2009 son application mobile qui en est bientôt à sa septième mouture et de nombreuses autres villes européennes se digitalisent. Aucune réflexion n'a été menée au sujet des data, extrêmement riches, dont dispose notre municipalité. Le big data ne peut pas tout prédire ni résoudre, mais c'est un bel outil pour préparer le futur d'une ville et améliorer les conditions de vie de chacun. Le Parti libéral-radical soutiendra cette motion.

M. Omar Azzabi (Ve). J'interviens très rapidement. Les Verts aimeraient ajouter par un amendement une mesure constructive par rapport à cette stratégie numérique. Il s'agit d'appliquer un principe de précaution. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, la numérisation a des conséquences en matière de santé, de finances, d'énergie et de protection des données.

En ce qui concerne la santé, les ondes électromagnétiques et l'extension des zones connectées ont des effets néfastes. L'Office fédéral de l'environnement, qui étudie actuellement la question, ne nous a toujours pas donné de réponses à ce sujet. Voilà pourquoi nous aimerions promouvoir un principe de précaution à ce niveau-là.

Sur le plan des finances, cette stratégie numérique n'a pas été chiffrée; le magistrat n'a pas été capable de le faire en commission. Ses coûts devraient pourtant être connus et considérés avec beaucoup de précaution.

Enfin, j'en viens à la problématique de l'énergie. Comme je le disais tout à l'heure, 7% de la consommation d'énergie mondiale est liée à internet et à la numérisation. Comme vous l'aurez constaté à la lecture du rapport PR-1366 A dont nous débattrons prochainement, Mesdames et Messieurs, la Ville applique une politique de renouvellement automatique du matériel de la DSIC tous les quatre ans. Cette politique est remise en cause par les Verts, puisqu'elle ne démontre pas une efficience suffisante en termes d'utilisation du matériel.

Pour toutes ces raisons, les Verts vous invitent à voter leur amendement qui ne fait qu'élaborer et prévoir la mise en place de mesures de protection dans le cadre d'une stratégie numérique qui marquera le développement de la Ville et de son administration au cours des années à venir. Notre amendement est ainsi formulé:

Projet d'amendement

Ajouter à la première invite de la motion une demande supplémentaire formulée comme suit:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

A présenter un plan d'action sur le numérique comprenant notamment:

 (\dots)

 des mesures de précaution prenant en compte les impacts dudit plan d'action en matière de santé, de finances, d'énergie et de protection des données:»

Je terminerai en vous disant que, si cet amendement n'est pas accepté, les Verts s'abstiendront lors du vote final de la motion.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). En quelques mots, si les Verts veulent inventer l'eau chaude, pourquoi pas? Mais franchement, on a un peu le sentiment qu'ils veulent absolument mettre leur empreinte sur cette motion. Ce qu'ils demandent par leur amendement est déjà prévu dans les invites, on en a parlé en commission! Alors, s'ils veulent absolument montrer qu'ils ont déposé un amendement pour mettre leur empreinte sur la motion M-1398, très bien... Cela ne me cause aucun problème, mais je trouve franchement que c'est un peu ridicule, je dois le dire! Enfin... Votons cet amendement, si ça les aide à accepter la motion ensuite.

Mis aux voix, l'amendement de M. Azzabi est accepté par 26 oui contre 20 non.

La présidente. Je fais maintenant voter la motion amendée par la commission, avec l'ajout de l'amendement que nous venons d'accepter.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté sans opposition (45 oui et 3 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter un plan d'actions sur le numérique comprenant notamment:
 - l'accélération du développement des prestations municipales en ligne;
 - la mise en place d'une stratégie zéro papier au sein de l'administration;
 - l'utilisation et la protection des data dont dispose la Ville;
 - la lutte contre la fracture numérique sur le territoire municipal;
 - des mesures de précaution prenant en compte les impacts dudit plan d'actions en matière de santé, de finances, d'énergie et de protection des données:
- à nommer un Monsieur ou une Madame «Smart City» en Ville de Genève issu-e du service concerné, sans création d'un nouveau poste.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et projets de délibération suivants:

- M-1477, de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Renforcer la politique de proximité en faveur des personnes âgées»;
- M-1478, de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «Renforcer le travail social hors murs et créer un dispositif de médiation de nuit»:
- M-1479, de M. Simon Brandt: «Pour un Musée vivant de la musique à la Villa Dutoit»;
- M-1480, de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Corinne Goehner-da Cruz, Amanda Ojalvo, Luis Vazquez, Dalya Mitri Davidshofer, François Mireval, Emmanuel Deonna, Laurence Corpataux, Omar Azzabi et Morten Gisselbaek: «Un chéquier sport afin que la population puisse davantage avoir accès à l'offre sportive en Ville de Genève»;
- PRD-242, de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: pour un traitement plus rapide des objets»;
- PRD-243, de M^{mes} et MM. Pierre de Boccard, Patricia Richard, Georges Martinoli, Véronique Latella, Rémy Burri, John Rossi, Michèle Roullet, Simon Brandt, Michel Nargi et Sophie Courvoisier: «Revenons à Montchoisy».

Interpellations Ouestions écrites

9. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations orales suivantes:

- IO-306, de M. Pascal Holenweg: «A quoi servent les représentants du Conseil municipal au conseil de fondation du Grand Théâtre?»;
- IO-307, de M^{me} Yasmine Menétrey: «Pourquoi nos agents de la police municipale ne sont-ils pas intégrés à l'exercice de police sur la menace d'attentat (exercice de 52 heures)?».

10. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-536, de M. Eric Bertinat: «Artisans de l'ancienne usine Hispano-Suiza: les promesses de relogement sur place ont-elles été tenues?»;
- QE-537, de M. Nicolas Ramseier: «Plan d'utilisation du sol»;
- QE-538, de M^{me} Florence Kraft-Babel: «Désamour de la place Plantamour?»;
- QE-539, de M. Amar Madani: «Zone de domiciliation autorisée: plus de transparence, SVP».

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin de soirée. A bientôt, si vous le voulez bien... Je lève la séance.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

3. Communications du bureau du Conseil municipal	2542
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'amé nagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposi tion du Conseil administratif du 12 juin 2018 en vue de l'ouver ture de trois crédits d'un montant total de 34 130 500 francs bru et 28 286 200 francs net, destinés aux travaux d'aménagement de espaces publics de Rive, aux travaux d'assainissement du secteur de Rive, ainsi qu'une délibération foncière nécessaire à leur réalisation notamment l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la sociéte Parking Clé-de-Rive SA, à savoir:	t s e
 Délibération I: 27 628 800 francs brut, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics en lien avec la réalisa tion d'un parking dans le secteur de Rive – Pierre-Fatio, dont à déduire une recette totale de 3 632 500 francs (participation Par king Clé-de-Rive SA, participation Etat de Genève et subvention fédérales), soit 23 996 300 francs net; 	- à -
 Délibération II: 6 481 700 francs brut, destinés aux travaux d'assainissement du secteur de Rive, dont à déduire une recette totale de 2 211 800 francs (participation Parking Clé-de-Rive SA participation propriétaires privés et remboursement TVA), soi 4 269 900 francs net; 	·
Délibération III: octroi, par la Ville de Genève, d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la sociéte Parking Clé-de-Rive SA en vue de la construction d'un parking souterrain, grevant les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 298d de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai de Général-Guisan et quai Gustave-Ador, DDP dont l'assiette ser définie sur la base de l'autorisation de construire DD 110 238 et force, et 20 000 francs, en vue de l'achat d'actions de la sociéte Parking Clé-de-Rive SA, par la Ville de Genève qui se verroctroyer un siège au conseil d'administration de ladite sociéte.	5 4 4 6 1 1 1 3 3
(PR-1305 A/B). Troisième débat	2543

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 mai 2019, sur demande du Département du territoire (DT) en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 30 158, modifiant partiellement le plan de site de la rade N° 28 392G, adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 1993, sections Genève-Cité, Genève-Eaux-Vives, Genève-Petit-Saconnex (PR-1361 A)	2596
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 juin 2019 sur demande du Département du territoire en vue de l'approbation du projet de modification de limites de zones (MZ) N° 30 148-294, situé à l'angle de l'avenue Trembley et du chemin des Coudriers, feuille cadastrale 60, section Genève Petit-Saconnex (PR-1364 A)	2609
7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 5 décembre 2018 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Souheil Sayegh, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx et Léonard Montavon: «Stratégie numérique en Ville de Genève: en parler c'est bien, agir c'est mieux!» (M-1398 A)	2613
8. Propositions des conseillers municipaux	2635
9. Interpellations	2636
10 Questions écrites	2636

La secrétaire administrative du Conseil municipal: *Marie-Christine Cabussat*